

Mawlid Ennabaoui
**Signature d'un
protocole
d'entente liant
TDA à des
chaines de
télévision
privées**

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Mercredi 28 Octobre 2020 / N° 987

Prix : 20 DA

Présidence
**L'état de santé
du président
Tebboune
"n'inspire
aucune
inquiétude"**

Algerie

Aide financière de 30.000 DA :

**Le ministère
de l'Intérieur précise
les conditions
et les délais**

CNES

**Le citoyen algérien
nécessite d'adopter
un nouveau mode de
consommation**

Sonatrach

**Don de matériel
informatique à des
élèves des zones
d'ombre**

**L'Algérie a besoin de tous ses
enfants, tous aux urnes !**

**Chengriha au Commandement
de forces aériennes:**

**« L'Algérie sortira plus
grandie des défis
auxquels elle fait face
aujourd'hui »**



Coronavirus:

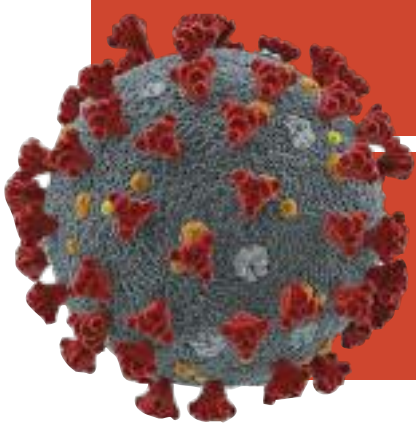
**287 nouveaux cas, 171 guérisons et 9 décès
durant les dernières 24 heures**

Environnement

**Conjuguer les
efforts pour
une économie
circulaire
créatrice de
richesse**

Pollution marine:

**Près de 230.000
tonnes de déchets
plastiques jetées
chaque année
dans la
Méditerranée
(UICN)**



La campagne pour le référendum du 1er novembre 'achève aujourd'hui

L'Algérie a besoin de tous ses enfants, tous aux urnes !



La campagne référendaire d'explication et de sensibilisation sur le projet de révision de la Constitution s'achève aujourd'hui après trois semaines marquées par une intense activité pour mobiliser les foules. Dès mercredi minuit, la période de réserve va commencer et toute activité de campagne doit cesser conformément aux dispositions de la loi organique numéro 16-10 du 25 août 2016 relative au régime électoral. L'article 174 de cette loi stipule que "nul ne peut, par quel que moyen et sous quelle que forme que ce soit, faire campagne, en dehors de la période prévue à l'article 173". En effet, selon cet article, "la campagne électorale est déclarée ouverte, vingt-cinq (25) jours avant la date du scrutin. Elle s'achève trois (3) jours avant la date du scrutin". Le silence sera ainsi imposé à tous les animateurs de la campagne qui ont sillonné le pays et multiplié les actions pour inciter les Algériens, notamment les jeunes à utiliser leur droit de vote. Durant trois semaines, chefs de partis politiques, acteurs de la société civile, responsables d'organisations patronales ou syndicales, membres du gouvernement, députés et personnalités politiques ont déployé différents modes d'actions: rassemblements, meetings et rencontres de sensibilisation, pour exhorter les Algériens à voter en faveur de la nouvelle Constitution. Massivement présents sur le terrain, de nombreux partis politiques dont le Front national pour la justice sociale (FNJS), le Front de libération nationale (FLN), le Front national des libertés (FNL), le parti El-Karama, le parti Tajamoue Amal El Djazair (TAJ), le Rassemblement national démocratique (RND), le mouvement "El Islah" ou encore "El Bina" ont tous appelé les citoyens à participer au vote le 1er novembre prochain pour jeter les bases de l'Algérie nouvelle. Des membres de l'exécutif dont les ministres de l'Energie, du Commerce, de la Jeunesse et des Sports, de la Solidarité nationale, de la Communication, de la Famille et de la Condition de la femme et des Affaires religieuses se sont impliqués activement dans la campagne. Mardi, c'est le chef de l'exécutif, Abdelaziz Djerad, qui va organiser dans l'après-midi une rencontre à l'université Houari-Boumédiène à Bab-Ezzouar (Alger) dans le cadre de cette campagne référendaire. Dimanche dernier, M. Djerad a estimé que le référendum sur la révision de la Constitution est une "réponse aux revendications exprimées par le Hirak populaire authentique en faveur de l'application des articles 7 et 8 de la Constitution qui stipulent que +le peuple est

la source de tout pouvoir+ et que +la souveraineté nationale appartient exclusivement au peuple+". La société civile largement impliquée De nombreuses autres organisations telles que l'Organisation nationale des enfants des moudjahidines (ONEM), la Coordination nationale des Enfants de Chouhada (CNEC), les Scouts musulmans algériens (SMA), l'Union générale des Travailleurs algériens (UGTA), l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) ont engagé diverses actions pour dynamiser la mobilisation des citoyens en faveur du projet de révision de la Constitution. Le mouvement associatif a été autorisé, dans son ensemble, à y prendre part à travers l'organisation de meetings et de rencontres destinés à sensibiliser les citoyens sur l'importance de participer massivement à ce scrutin.

Fin septembre, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a fixé les règles de la campagne et déterminé les parties pouvant l'animer, autorisant ainsi les associations nationales jouissant d'une représentation effective au moins au niveau de 25 wilayas, à participer à l'effort de sensibilisation et d'explication de la nouvelle Constitution voulue par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Le staff gouvernemental, les partis politiques disposant d'un groupe parlementaire au niveau des deux chambres du Parlement ou de 10 sièges entre les deux chambres du parlement ou des sièges au sein des Assemblées populaires locales dans au moins 25 wilayas, et les personnalités politiques ont été également appelés à animer la campagne conformément à l'arrêté de l'ANIE fixant les critères de la campagne daté du 28 septembre 2020. L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) a édicté, de son côté, une série de recommandations et de principes régissant la couverture médiatique de la campagne référendaire, applicables aux médias audiovisuels en vue d'assurer une couverture "indépendante, équilibrée" du processus référendaire sur la révision de la Constitution. Le gendarme de l'audiovisuel en Algérie a tenu des rencontres de coordination avec l'ANIE et organisé une journée pédagogique au profit des journalistes du secteur, animée par le Comité d'experts chargé de la révision constitutionnelle, portant sur la manière de traiter ce rendez-vous sur le plan médiatique. L'ARAV a rappelé, en outre, l'interdiction de publier tout résultat de sondages en relation directe ou indirecte avec le référendum, menés par des parties inconnues. Le chantier de la révision de la Constitution constitue l'un des 54 en-

gagements électoraux du chef de l'Etat, portant sur l'instauration d'une nouvelle République répondant aux aspirations du peuple. Les animateurs de la campagne référendaire sur le projet de révision de la Constitution continuent de sillonner le pays en vue d'expliquer aux citoyens le bien-fondé de leur démarche et les inciter à se rendre en force aux urnes le 1er novembre prochain pour plébisciter la nouvelle Constitution. À cet égard, l'accent a été mis sur l'importance d'une forte mobilisation des citoyens pour voter en faveur de la nouvelle Constitution pour permettre l'édification de l'Algérie nouvelle. Ces acteurs ont estimé que le vote en faveur du projet de révision de la Constitution constitue "un pas vers l'immunisation du pays", rappelant, à cet égard, que l'Algérie a engagé la révision de la Constitution qui s'inscrit dans le cadre des réformes décidées par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui avait promis une révision de la Loi fondamentale du pays durant la première année de son mandat présidentiel. Le projet de révision de la Constitution constitue, selon ces animateurs, un nouveau départ vers l'édification de l'Algérie nouvelle et le vote en faveur de ce projet contribuera au renforcement de la sécurité et de la stabilité du pays. Ils ont souligné que le projet de l'amendement constitutionnel allait ouvrir des perspectives prometteuses dans l'édification de l'Algérie nouvelle et consacrer la souveraineté et la volonté du peuple dans le cadre de l'égalité et de la justice loin des dépassements et de toute forme de corruption, tout en exprimant leur souhait de voir le citoyen assumer son rôle et d'aller voter pour ce document, initiateur de changements et en mesure de répondre à ses préoccupations. Dans le même sillage, ils ont considéré que le projet d'amendement de la Constitution constitue une étape importante dans l'histoire de l'Algérie et une rupture avec les pratiques du passé et consacre la volonté populaire pour le changement, invitant les citoyens à participer en force à ce référendum et à l'édification de l'Algérie nouvelle que tous les Algériens attendent. Pour réaliser le changement, ont-ils affirmé, l'Algérie a besoin de la force du peuple et cette force doit se manifester le 1er novembre prochain avec une forte participation au référendum et voter pour le projet d'amendement de la Constitution, car il s'agit d'une Constitution consensuelle dès lors que les amendements introduits tiennent compte de la plupart des propositions émises par la classe politique.

M. H

Chengriha au Commandement de forces aériennes « L'Algérie sortira plus grandie des défis auxquels elle fait face aujourd'hui »

Le Général de Corps d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée Nationale Populaire (ANP), a affirmé mardi que "notre pays saura relever tous les défis auxquels il fait face et s'en sortir encore plus fort". Lors d'une visite de travail et d'inspection au Commandement des Forces Aériennes, le Général de Corps d'Armée a tenu une réunion d'orientation avec les cadres et les personnels où il adressé une allocution, affirmant qu'il est entièrement convaincu que notre pays, comme il a réussi à vaincre le colonialisme hier et évincer le terrorisme dans un passé récent, saura relever tous les défis auxquels il fait face et s'en sortir encore plus fort". "Je tiens à rappeler, en cette occasion qui intervient à quelques jours avant le référendum sur le projet de révision de la Constitution, que l'intérêt suprême de la patrie nous impose, au sein de l'Armée Nationale Populaire, partant de nos missions constitutionnelles, de prendre des positions sincères et constantes envers notre partie et notre peuple, car nous considérons que la sécurité et la stabilité de ce pays, l'intégrité et la souveraineté de son peuple sont un legs sacré qui nous incombe, du fait qu'il s'est affranchi du colonialisme abject grâce aux sacrifices incommensurables de nos ancêtres, qui ont consenti, à travers les temps, des colonnes de martyrs en gage de l'affranchissement des carcans de la servitude". "En effet, l'Algérie, terre de résistance et de martyre, connaît pertinemment la valeur de la souveraineté nationale et le prix de l'indépendance, de la sécurité et la stabilité, car elle a connu jadis le goût amer de la tyrannie du colonialisme et a vécu les affres du terrorisme barbare et sanguinaire, qui n'était pas moins horrible, malveillant et dangereux que le colonialisme. Aussi, nous sommes pleinement convaincus que notre pays, comme il a réussi à vaincre le colonialisme auparavant et évincer le terrorisme dans un passé récent, saura relever tous les défis auxquels il fait face et s'en sortira plus fort et plus puissant. Il restera toujours invincible face à ses ennemis d'hier, d'aujourd'hui et de demain et saura préserver son indépendance et sa souveraineté nationale". Poursuivant les visites d'inspection aux différentes Forces et Régions Militaires, et parallèlement au lancement du programme de préparation au combat au titre de l'année 2020-2021, le Général de Corps d'Armée a effectué mardi une visite de travail et d'inspection au Commandement des Forces Aériennes. Au début et après la cérémonie d'accueil, Monsieur le Général de Corps d'Armée Chanegriha Saïd a observé à l'entrée du siège du Commandement, en compagnie du Général-Major Laaraba Mahmoud, Commandant des Forces Aériennes, un moment de recueillement à la mémoire du Chahid "Ait Hamouda Amirouche", dont le siège du Commandement des Forces Terrestres porte le nom, et a déposé une gerbe de fleurs devant sa stèle commémorative, avant de réciter la Fatiha à sa mémoire et celle de nos valeureux Chouhada.

T.M

Don d'organes

Un fichier national des donneurs potentiels prochainement lancé

Le directeur général de l'Agence nationale des greffes (ANG), le Pr. Hocine Chaouche a annoncé le lancement prochain d'un fichier national de personnes souhaitant faire don ou non de leurs organes. Après l'annonce par le ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière de la reprise des activités de greffe suspendues en raison de l'épidémie de nouveau coronavirus, le Pr. Chaouche a fait part de la volonté de donner une nouvelle dynamique à ces activités tout en composant avec la situation sanitaire induite par cette épidémie, annonçant, à cette occasion, la création prochaine d'un fichier national des refus qui permettra d'identifier les donneurs d'organes. L'ANG axera ses efforts, à l'avenir, sur la communication et la sensibilisation pour pouvoir passer de la phase actuelle de transplantation rénale à partir de donneurs vivants dans l'entourage du receveur à celle du prélèvement d'organes à partir de donneurs en état de mort encéphalique (EME), et ce, après le lancement du fichier national des refus, a-t-il dit, précisant que ceux qui n'expriment pas, de leur vivant, leur refus de donner leurs organes et ne figurent pas sur le fichier des refus sont présumés consentants. Le DG de l'ANG a, en outre, fait savoir que le ministère de tutelle ouvrira à Blida un centre qui prendra en charge la gestion informatique du fichier, ainsi que la gestion des activités de transplantation et de greffe. Outre le renouvellement de son staff et l'association de médecins des secteurs public et privé à la gestion de ses activités, l'Agence nationale des greffes compte augmenter le nombre de greffes à partir de donneurs vivants dans l'entourage du receveur, a indiqué le Pr. Chaouche, appelant les centres hospitalo-universitaires à relancer ces activités suspendues en raison de l'épidémie de Covid-19. "La greffe de la moelle est une greffe de cellule. Il y a également la greffe de tissu (la cornée) qui va être lancée très prochainement. Le problème sera réglé avec le prélèvement sur cadavre. Normalement on ne devrait plus importer, les greffons seront prélevés localement. Du point de vue qualité, la question de



la greffe de la cornée "ne se pose pas", mais quantitativement, nous rencontrons des problèmes matériels outre la propagation du coronavirus (Covid-19). La transplantation multi organes, à l'instar du foie, du cœur et du poumon ne figure pas à l'ordre du jour, vu que l'opération nécessite une bonne préparation et des moyens, précisant que le lancement de cette opération exige la pleine disposition de tous les staffs médicaux. Par ailleurs, la loi sanitaire de 2018 a fixé les bases essentielles de la transplantation et de la greffe d'organes. Le ministère de tutelle doit, donc, "accélérer la mise en place de textes d'application pour faciliter le lancement effectif". Pr Chaouche a tenu à rappeler les difficultés rencontrées dans les années 90 ainsi que les différentes entraves à la poursuite de la greffe d'organes à cette époque. Toutefois, a-t-il dit, les personnes en charge de l'opération sont parvenues à assurer une opération hebdomadairement à des malades qui ont longuement attendu et qui sont toujours en vie. A l'époque où l'Algérie envoyait ses malades vers des hôpitaux privés à

l'Etranger, Pr. Chaouche a indiqué avoir proposé à un ministre de faire la greffe dans les cliniques privées afin d'épargner aux malades la contrainte du déplacement et d'alléger les coûts de leur transfert, mais, ce ministre a opposé un refus catégorique à cette proposition. Concernant les campagnes de sensibilisation sur les greffes d'organes, Pr. Chaouche a appelé à associer les mosquées, étant proches du citoyen, tout en formant les imams autour des messages qui doivent être diffusés lors des horaires de prière et des prêches de vendredi et choisir ceux qui seront présents constamment au niveau des hôpitaux aux côtés des médecins. De même qu'il a insisté sur le rôle des différents médias dans la sensibilisation des citoyens sur l'importance de cette opération qui s'élève même à "une aumône continue". Pour ce qui est de la formation et du partenariat avec les pays européenne, l'expert les juge "indispensables", à travers l'organisation de sessions de formation "courtes et bénéfiques afin de lutter contre la fuite des cerveaux".

Y.D

Télédiffusion :

Signature d'un protocole d'entente liant TDA à des chaînes de télévision privées

Un protocole d'entente liant l'Etablissement public de télédiffusion d'Algérie (TDA) à des chaînes de télévision privées a été signé lundi à Alger. Le ministère de la Communication annonce que, dans le cadre de la mise en œuvre des réformes du secteur, inscrites au programme du gouvernement, le directeur général de l'établissement public de télédiffusion d'Algérie a procédé, ce lundi 26 octo-

bre 2020, au siège du ministère de la Communication, à la signature d'un protocole d'entente liant cet établissement à des "chaînes de télévision privées". Les chaînes de télévision concernées sont : Ennahar-TV, Echourouk-TV, Numédia-TV, Hoggar-TV et El-Djazairia-One, qui sont déjà diffusées via des satellites étrangers. "Cet accord, qui porte sur la diffusion directe en DTH des programmes de ces chaînes sur

le satellite algérien Alcomsat-1, a été signé pour une durée de trois (3) mois, à titre gracieux et vise à renforcer l'attractivité orbitale du dit satellite", ajoute le ministère, qui explique que "cette période est définie à titre de test, en attendant la promulgation du nouveau dispositif réglementaire, qui est en cours de finalisation par les services du ministère de la Communication".

Situation au Sahara Occidental, en Libye et au Mali Boukadoum s'entretient avec le Secrétaire général des Nations unies

Le ministre des Affaires étrangères, M. Sabri Boukadoum s'est entretenu lundi, par visioconférence, avec le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, avec qui il a évoqué plusieurs questions de l'actualité internationale, notamment la situation au Sahara Occidental, en Libye et au Mali. "Sur le point du Sahara occidental, M. Boukadoum a souligné l'urgence d'une action rapide des Nations unies et la nécessité de répondre aux aspirations légitimes du peuple sahraoui, conformément aux responsabilités de l'ONU et du mandat de la MINURSO". Le ministre des Affaires étrangères a rappelé également "l'urgence de la nomination d'un envoyé personnel du Secrétaire

général de l'ONU pour le Sahara occidental". S'agissant de la situation en Libye, M. Boukadoum et M. Guterres "se sont félicités de la signature, à Genève, le 24 octobre 2020, d'un accord de cessez-le-feu définitif entre le Gouvernement d'Alliance nationale et l'Armée nationale libyenne (ANL)". Le Secrétaire Général de l'ONU a tenu, dans ce cadre, à remercier l'Algérie pour son rôle actif et son plein engagement dans la contribution au règlement définitif de cette crise et a souhaité la poursuite de l'action de l'Algérie en faveur de la Libye. M. Boukadoum et M. Guterres ont également abordé les développements, au plan politique, intervenus récemment au Mali, où une convergence des vues

entre l'Algérie et l'ONU a été enregistrée, concernant la situation politique dans ce pays. M. Guterres a ensuite tenu également à remercier fortement l'Algérie pour son attachement indéfectible à la paix au Mali et à ses efforts incessants qu'elle mène dans le cadre de l'Accord d'Alger. Un accord, selon le Secrétaire Général de l'ONU, qui demeure de pleine actualité et qui constitue une référence crédible pour la reconstruction de la paix au Mali. Le Secrétaire général de l'ONU et le ministre des Affaires étrangères ont convenus de la poursuite du dialogue en faveur de la résolution des conflits dans le cadre du multilatéralisme.

Al B / Ag

Mawlid Ennabaoui Le ministère des Affaires religieuses appelle au strict respect des mesures préventives face à la COVID-19

Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a mis l'accent, lundi dans un communiqué, sur l'impératif "de respecter strictement" les mesures préventives face à la propagation du COVID-19 à l'occasion de la célébration du Mawlid Ennabaoui. "Le peuple algérien s'apprête à célébrer le Mawlid Ennabaoui, à l'instar des autres peuples musulmans, dans des conditions sanitaires exceptionnelles en raison de la propagation du covid-19, d'où l'impératif de respecter les consignes contenues dans le communiqué du Premier ministre du 25 octobre 2020 appelant à davantage de vigilance, notamment durant ces derniers jours qui ont enregistré une nette hausse des nombres de cas du COVID-19". Cette situation exige "le strict respect des mesures préventives et des gestes barrières en redoublant de vigilance à même de lutter contre cette pandémie et d'endiguer sa propagation et ce conformément aux communiqués de la Commission nationale de la fatwa et aux rapports de la commission scientifique et du comité de suivi de l'ouverture progressive des mosquées". Le ministère a appelé, dans ce sens, l'ensemble des citoyens à "célébrer le Mawlid dans des salles prévues à cet effet, et ce en coordination avec les autorités locales dans le cadre du respect des gestes barrières et l'application des règles sanitaires. Il est strictement interdit de le célébrer dans les mosquées ou leurs espaces". Les Algériens sont appelés également à "célébrer cet événement chez-soi en respectant les mesures recommandées à même de protéger les citoyens contre la propagation du virus, en sus des gestes barrières, à savoir la distanciation physique et le port de masques dans les différents rassemblements dans le souci de préserver la vie des citoyens". Le ministère a mis l'accent sur "l'impératif de faire preuve de responsabilité individuelle et collective et de respecter sans relâchement les mesures sanitaires pour préserver les vies humaines" ainsi que "d'éviter l'utilisation des produits pyrotechniques et des feux d'artifice au regard des dangers et des préjudices qu'ils causent à la société". Rappelant "l'amour que vouent tous les Algériens et la nation musulmane au prophète pour qui nous sommes appelés à suivre sa sunna et ses bonnes manières", le ministère a mis en avant que "cet amour ne peut être ébranlé par les offenseurs contre la personne du prophète, encore moins être rabaisé par le dédain et la moquerie". "L'offense et la moquerie relèvent du discours de la haine qui sème la rancune et le racisme entre les êtres humains, tels agissements nous les rejetons et les dénonçons et condamnons, quelle que soit leur source ou justification". En conclusion, le ministère des Affaires religieuses a souligné que "notre prophète nous a enseignés le respect et la vénération de l'ensemble des prophètes et messagers et nous a obligés de croire à leur message et a interdit de les calomnier conformément à la loi divine et aux bonnes mœurs".

A.M

SMA

Le projet de l'amendement constitutionnel "début de réforme et de changement dans la nouvelle Algérie"

Le Commandant général des Scouts musulmans algériens (SMA), Abderahmane Hamzaoui a considéré, mardi à Chlef, que le projet de l'amendement constitutionnel, qui sera soumis au référendum du 1er novembre prochain, est le "début de la réforme et du changement dans la nouvelle Algérie". "Le projet de l'amendement constitutionnel est le début de la réforme et du changement dans la nouvelle Algérie. Il est la plate-forme qui verra le lancement de chantiers dans les domaines scientifique, économique et politique", a indiqué M. Hamzaoui dans son intervention lors d'un meeting populaire, qu'il a animé au musée public national de Chlef. Il a relevé, en outre, les "réformes profondes apportées par cet amendement constitutionnel, dans le système de gouvernance, le secteur de la justice, et les libertés individuelles et collectives, parallèlement au soutien à la participation des jeunes à la vie politique et à la gestion des affaires publiques, qui sont des revendications exprimées par le Hirak". "La réforme radicale et le changement espéré ne seront pas possibles sans ce genre de haltes constitutionnelles", a ajouté le Commandant général des SMA, plaidant pour l'impératif de "l'implication de tout un chacun et leur participation dans l'édification de



la nouvelle Algérie, en exprimant la citoyenneté effective, à travers le référendum du 1er novembre", a-t-il recommandé. Abordant les plus importants amendements apportés par ce document constitutionnel, Abderahmane Hamzaoui a cité la question de l'identité nationale, en soulignant que la "référence" du

projet d'amendement constitutionnel "venu protéger les composantes de l'identité nationale algérienne, sans exclusion, ni marginalisation", est la "déclaration du 1er novembre", a-t-il dit. Il a, également, mis en garde contre les "dangers guettant l'Algérie, notamment concernant son unité et sa stabi-

lité", appelant à "couper l'herbe sous les pieds de tous les détracteurs, en participant en force au référendum du 1er novembre". Et de poursuivre, "il est possible que nos visions soient divergentes, mais nous ne pouvons être en désaccord au sujet de l'intérêt de la patrie et de l'unité nationale. Nous couperons l'herbe sous les pieds de tous ceux qui guettent l'Algérie, pour que le référendum du 1er novembre donne naissance à une Constitution forte, qui sera le contrat social, auquel vont se référer les Algériens", a-t-il encore soutenu. Rappelant le Hirak populaire de février 2019, le Commandant général des Scouts musulmans algériens l'a qualifié de "halte importante dans l'histoire de l'Algérie", durant laquelle le peuple a revendiqué des réformes profondes et radicales et de mettre un terme aux pratiques du passé (corruption, spoliation des biens du pays), "d'une manière ayant impressionné le monde entier, de par son pacifisme et son civisme", s'est-il félicité. Pour clore son discours, Abderahmane Hamzaoui a lancé un appel aux citoyens en vue de "voter en force pour le projet d'amendement constitutionnel, et prouver ainsi la conscience et la maturité des algériens dans ce types de rendez-vous, pour mener le pays à bon port et fonder la nouvelle Algérie".

Algérie-Hongrie :

Les deux pays veulent solidifier "des relations anciennes basées sur une étroite amitié"

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum a mis l'accent, lors d'une audience accordée au ministre hongrois des Affaires étrangères et du commerce extérieur, Peter Szijjarto sur la nécessité d'approfondir le dialogue politique établi entre les deux pays au "service du partenariat bilatéral". "Nous avons évoqué l'approfondissement du dialogue bilatéral politique établi entre nos deux pays, au service du partenariat bilatéral algéro-hongrois", a déclaré M. Boukadoum au terme de l'audience qui s'est déroulée au siège du ministère des Affaires étrangères. Les discussions entre les deux parties ont porté sur "les voies d'appui des relations bilatérales à même de les conduire vers de meilleures perspectives, outre les questions régionales et internationales d'intérêt commun". L'Algérie et la Hongrie sont liées par "des relations anciennes basées sur une étroite amitié", a-t-il rappelé. La rencontre a porté sur l'éventualité de tirer profit de l'expérience hongroise "réussie et qui mérite d'être connue" pour un passage de l'économie dirigée à une économie de marché voire à l'économie ouverte, a-t-il ajouté, précisant que cette expérience "est reconnue au plan international, particulièrement en cette conjoncture où l'Algérie aspire à diver-

sifier son économie et accéder aux marchés internationaux». À ce propos, M. Boukadoum a fait part de la signature de "quatre mémorandums d'entente pour soutenir la coopération économique et culturelle" entre les deux pays, citant "les bourses d'étude, les archives, la formation professionnelle et la coopération entre l'institut diplomatique et des relations internationales (IDRI) et l'académie diplomatique hongroise". Le ministre hongrois des Affaires étrangères, a pour sa part, indiqué que l'immigration clandestine représentait "un des plus grands défis comportant des risques sécuritaires", décriant la politique "erronée" de Bruxelles en la matière, une politique, a-t-il dit, qu'"il est temps de changer". D'ailleurs, la Hongrie considère les Etats de l'Afrique du Nord comme des "associés et amis dans le traitement de ce phénomène", a-t-il soutenu. Dans le même sillage, M. Szijjarto a évoqué avec le ministre des Affaires étrangères "la situation des pays africains exporta-



teurs de réfugiés et de migrants clandestins vers l'Europe, une situation de plus en plus déplorable", mettant en garde contre "les risques sécuritaires que représentent les groupes terroristes et la propagation de l'extrémisme religieux, en sus des mauvaises conditions économiques aggravées par la pandémie de la Covid-19". Prévoyant l'augmentation du nombre de migrants clandestins vers l'UE, le responsable hongrois s'est dit convaincu que "l'appui de la coopération entre l'UE et les pays africains est à même de juguler ce phénomène"

Farid A

Projet d'amendement de la Constitution :

« Une opportunité pour tracer les contours de l'Algérie nouvelle » souligne Attar

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a appelé à partir de Aïn Temouchent à saisir l'opportunité du référendum du 1er novembre en votant en faveur du projet d'amendement de la Constitution "pour tracer les contours de l'Algérie nouvelle". Accompagné du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie de connaissance et des Start-up, Yacine El-Mahdi Oualid, Abdelmadjid Attar a souligné, lors d'une rencontre qu'il a animée au centre universitaire Belhadj Bouchaïb, la nécessité de "saisir l'opportunité du référendum du 1er novembre pour tracer les contours de l'Algérie nouvelle", soulignant que "l'amendement de la Constitution est considéré comme premier pas fondamental dans la mise en place d'un véritable système démocratique qui accorde les libertés aux citoyens et provoque une rupture avec les pratiques négatives du passé". Le ministre de l'Energie a ajouté que le projet d'amendement de la Constitution "est une opportunité que les jeunes et les compétences doivent saisir" et "constitue le point de départ pour la construction d'une économie nouvelle, basée sur la création de nouvelles richesses et de postes d'emploi". Après avoir expliqué certaines dispositions du projet et mis en avant l'importance de ses articles pour donner une impulsion à l'économie nationale et à la valorisation de toutes ressources, Abdelmadjid Attar a appelé les citoyens à voter en faveur du projet pour construire l'Algérie nouvelle. Pour sa part, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Economie de la connaissance et les start-up, Yacine El-Mahdi Oualid, a indiqué que "le pays est aujourd'hui devant un scrutin décisif qui constitue la pierre angulaire d'un projet national moderne", estimant que "le référendum est important, car il permet au peuple algérien d'émettre son avis". "Nous aspirons à travers cet amendement constitutionnel à une Algérie stable et prospère, qui garantit les droits à tous les citoyens et où l'administration est au service de tous et permet aux jeunes Algériens de réaliser leur espoir". Par ailleurs, Yacine El-Mahdi Oualid a souligné que le rôle de son département ministériel "est de soutenir la création de projets innovants et d'encourager tout ce qui permet le développement de l'investissement dans différents créneaux à travers une diversification des sources de richesses et la construction d'un modèle économique fondé sur la connaissance". Auparavant, les deux ministres avaient visité une exposition, organisée au centre universitaire et à laquelle ont pris part de nombreuses start-up et de porteurs de projets dans divers créneaux, dont la réalisation d'un détecteur de minéraux et un autre appareil de désinfection, ainsi qu'un projet de valorisation énergétique des déchets et un projet de réalisation d'un projet de protection de système électrique à distance. Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, poursuit sa visite dans la wilaya de Aïn Temouchent en inspectant plusieurs chantiers de projets de développement relevant de son secteur.

B.B

Ressources en eau,

Arezki Barraki appelle à participer "positivement" au référendum sur le projet d'amendement de la Constitution

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Barraki, a appelé, à partir de Skikda, les citoyens à participer "activement et positivement" au référendum sur le projet d'amendement de la Constitution, le 1er novembre prochain. S'exprimant lors d'une rencontre avec des représentants de la société civile, dans le cadre de la campagne référendaire, tenue au Palais de la culture, Malek Chebel, le ministre a affirmé qu'il s'agit du "devoir de chacun et le droit de la nation de se mobiliser pour réussir ce référendum, de

relever le défi et de ne pas écouter les voix du scepticisme". M. Barraki a ajouté que le prochain référendum constitue "une pause importante pour l'édification de l'Algérie", considérant que l'esprit du projet d'amendement de la Constitution "traduit les aspirations de la nation exprimées par le peuple dans ses revendications lors du Hirak, notamment sa volonté d'un changement positif". Dans ce contexte, le ministre a rappelé l'engagement du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans son

programme électoral de soumettre le projet d'amendement constitutionnel, confié à des spécialistes et des experts, au référendum populaire. M. Barraki a également abordé certains articles mentionnés dans le projet d'amendement constitutionnel, à l'instar du principe de séparation des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), l'indépendance de la justice, et davantage de considération pour les compétences nationales en leur accordant la place qu'elles méritent pour faire avancer le pays dans tous les domaines.

Accidents de la route :

36 décès et 1408 blessés en une semaine

Trente-six (36) personnes ont trouvé la mort et 1408 autres ont été blessées dans 1.186 accidents de la circulation survenus à travers différentes régions du pays durant la période allant du 18 au 24 octobre, selon un bilan publié hier par les services de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Batna, avec 5 personnes décédées et 38 autres blessées dans 36 accidents de la route. Les secours de la Protection civile sont intervenus également pour l'extinction de 2033 incendies urbains, industriels et autres à travers le territoire national. Par ailleurs, un total de 1014 agents, tous grades confondus, et 159 ambulances, ainsi que 164 engins d'incendies ont été mobilisés durant la même période par la direction générale de la Protection Civile pour effectuer des opérations de sensibilisation des citoyens et de désinfection générale des quartiers à travers les 48 wilayas, dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus (Covid-19). Selon la même source, les unités de la Protection civile ont effectué, durant cette période, 157 opérations de sensibilisation à travers les 48 wilayas pour rappeler aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de distanciation sociale, ainsi que 435 opérations de désinfection générale. Les opérations de désinfection ont touché "l'ensemble des infrastructures, édifices publics et privés, quartiers et ruelles".

Tissemsilt :

Un usurpateur de l'identité d'un cadre supérieur à la présidence de la République identifié

Un usurpateur de l'identité d'un cadre supérieur à la présidence de la République a été identifié au cours d'une enquête préliminaire, a indiqué un communiqué du procureur de la République près le tribunal de Tissemsilt. Suite à une plainte déposée par le wali de Tissemsilt à l'encontre du mis en cause, le nommé Laalali Said usurpateur de l'identité d'un cadre supérieur à la présidence de la République, l'enquête préliminaire est parvenue à l'identifier. Des procédures de poursuite judiciaire ont été engagées à son encontre suite à une demande d'ouverture d'une enquête judiciaire pour utilisation d'autorité publique et usurpation d'identité d'autrui, a-t-on fait savoir. Le communiqué invite toute personne victime d'escroquerie par cet usurpateur ou témoin à s'adresser au tribunal de Tissemsilt.

Mostaganem :

580 millions de centimes, 1 375 euros et de la drogue saisis

La police judiciaire de lutte contre la drogue de la wilaya de Mostaganem a mis hors d'état de nuire une bande spécialisée dans le trafic de drogue et de psychotropes. La bande en question est composée de cinq éléments, dont trois frères, tous des repris de justice. Selon la cellule de communication et d'information de la Sûreté de wilaya, les trafiquants ont été arrêtés en possession de 800 g de kif traité et de 386 comprimés psychotropes de marque Prégabaline. Selon la même source, les mis en cause, âgés entre 20 et 30 ans, originaires de la commune de Mostaganem, étaient également en possession de 500 millions de centimes et de 1 375 euros retrouvés au domicile du principal trafiquant de drogue. Ces dangereux malfaiteurs étaient également en possession d'un arsenal d'armes blanches composé de 27 sabres et d'un fusil à harpon. Les enquêteurs ont aussi découvert dans le domicile de l'un des trafiquants de drogue, une autre somme d'argent évaluée à 80 millions de centimes et 16 coupures de faux billets de 2 000 DA. Présentés devant le magistrat instructeur du tribunal d'Aïn-Tédelès, ils ont été placés sous mandat de dépôt.

Bordj Bou Arreridj :

Agression sur un employé de la DSP

Pour agression verbale sur employé pendant l'exercice de ses fonctions et usurpation d'identité, un homme de 37 ans a été traduit en citation directe devant la justice, apprend-on de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Le mis en cause s'est présenté à la direction de la santé pour faire signer des documents à sa femme, travaillant dans le cadre du préemploi, auprès d'un employé. Celui-ci refuse en justifiant que l'acte ne relève pas de ses prérogatives. Ce qui a irrité la colère du mari de l'intéressée qui s'est mis à humilier l'employé en usurpant l'identité d'un fonctionnaire du corps constitué précise la même source.

Irak :

Ibrahim Al-Douri, le numéro deux de Saddam Hussein est mort

Ezzat Ibrahim Al-Douri, sulfureux numéro deux du régime de Saddam Hussein et «roi de trèfle» du jeu de cartes des responsables recherchés par les Américains en 2003, est mort, ont annoncé lundi 26 octobre son parti et la fille du défunt dictateur irakien. L'homme, dont la tête avait été mise à prix dix millions de dollars par les États-Unis lors de l'invasion qui a renversé le Baas, parti arrivé au pouvoir en Irak en 1968, était en fuite. Aucun des communiqués annonçant sa mort ne précise l'endroit où elle a eu lieu, ni la cause.

Tribunal de Tipasa :

Report du procès de l'ex-wali d'Alger Zoukh au 17 novembre prochain



Le tribunal de première instance de Tipasa a prononcé mardi le report au 17 novembre prochain du procès de l'ex-wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, accusé dans deux affaires de corruption distinctes. Ce report a été décidé à la demande de la défense de l'accusé qui a motivé sa requête par le besoin de bien se préparer pour le procès, selon l'un des avocats de Zoukh. Abdelkader Zoukh, dont le procès se déroule au tribunal de Tipasa conformément à la procédure de privilège de juridiction, est poursuivi dans trois affaires de corruption distinctes. Le procès de la première affaire avait été reporté, la semaine dernière, au 3 novembre prochain. Outre l'accusé principal Abdelkader Zoukh, sont également cités à comparaître dans la première affaire 11 témoins, dont l'ancien ministre Abdelghani Zaalane, en détention dans le cadre d'une autre affaire, et Mahieddine, Rachid, Billel et Hamid Tahkout. L'ex-wali d'Alger est poursuivi dans cette affaire pour "octroi délibéré d'indus privilèges à autrui lors de la passation de marché en violation des dispositions législatives et réglementaires", "dilapidation de deniers publics et abus de fonction par un agent public en violation de la loi", "conflit d'intérêt" et "octroi de franchises et d'abattements d'impôts et de

taxes sans autorisation légale». La deuxième affaire dans laquelle est poursuivi Zoukh en tant que principal accusé et où Ali Haddad, détenu pour d'autres affaires, comparait en tant que témoin aux côtés d'autres parties, est liée à "l'octroi d'indus avantages et à l'abus de fonction", selon l'arrêt de renvoi. L'ex-wali d'Alger est poursuivi dans l'affaire qui a été reportée au 3 novembre prochain dans laquelle comparaitra l'ex-Directeur général de la sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, en tant que témoin, pour "dilapidation délibérée de deniers publics, par un fonctionnaire", "utilisation illégale de biens et deniers publics qui lui ont été confiés de par sa fonction", "abus de fonction et violation des lois et règlements dans le but d'obtention d'avantages pour un tiers». Les procédures de privilège de juridiction consacrées par la loi prévoient le déroulement du procès de l'accusé Abdelkader Zoukh, en tant qu'ex responsable, dans un tribunal en dehors du territoire où il exerçait. Les faits se sont déroulés à Alger où il occupait le poste de wali. Le président du tribunal correctionnel a exigé de la défense de l'accusé une bonne préparation pour le procès des trois affaires suscitées, annonçant qu'il ne sera pas reporté une nouvelle fois.

Oran :

Saisie de près de 200 mille unités de produits pyrotechniques



Les policiers à Oran ont opéré la saisie de 191.843 unités de produits pyrotechniques (pétards et feux d'artifice) durant la période allant du 26 septembre au 23 octobre, a-t-on appris auprès de la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya. Cette quantité a été saisie dans 31 opérations combinées de lutte contre la contrebande et le trafic de produits pyrotechniques en coordination avec les services de la gendarmerie nationale, des douanes et de la protection civile dans plusieurs quartiers du chef-lieu de wilaya dont Hai "Yaghmoracene" et les boulevards "Cherfaoui Ali" et "Djabour Maamar", quelques semaines avant la célébration du Mawlid Ennabaoui, faisant savoir que 50 dossiers de procédure judiciaire contre les

personnes impliquées ont été remis au tribunal. Ces saisies ont été réalisées en application d'un plan de prévention pour lutter contre le commerce illégal de produits pyrotechniques qui constituent une menace pour la santé des citoyens. Les jeux pyrotechniques sont très répandus à cette occasion de fête religieuse, selon la même source, qui a souligné que l'opération est toujours en cours pour limiter le commerce de ces produits dangereux. Les services de police d'Oran ont élaboré un plan pour sécuriser la célébration du Mawlid Ennabaoui cette année marquée par les mesures sanitaires de prévention contre la pandémie du coronavirus, selon la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya.

Cofinancé par l'Algérie et l'Union européenne (UE) AFEQ organise deux ateliers de formation sur le traitement des eaux et la gestion d'entreprises



Deux ateliers de formation sur les techniques de traitement des eaux et la gestion d'entreprises sont organisés au niveau de l'Institut national spécialisé dans les arts et industries graphiques de Blida, au profit des cadres du secteur de la formation professionnelle, dans le cadre du programme de coopération "Appui-formation-emploi-qualification" (AFEQ), cofinancé par l'Algérie et l'Union européenne (UE). Un guide pédagogique à mettre à la disposition des stagiaires en mode de formation par apprentissage, durant leur période de formation, sera élaboré durant ces deux ateliers de formation ouverts depuis, hier dimanche, pour une durée de cinq jours chacun, a indiqué, Nadjat Bahloul Hamoudi, experte locale dans le projet AFEQ. Il s'agit, également, de "développer la qualité de la formation par apprentissage, et d'en améliorer les programmes pour les adapter aux besoins économiques, parallèlement au renforcement de la coopération entre les secteurs économique et de la formation professionnelle", a-t-elle souligné. L'autre but visé par ces ateliers, selon la même responsable, est de "garantir une intégration économique effective dans le processus de formation des apprentis, avec la mise au

point d'un programme unifié, qui leur permettra d'intégrer le monde du travail", a-t-elle précisé. Pour sa part, l'experte Moussaoui Hassina, en charge de l'atelier de formation sur le traitement des eaux du programme AFEQ, a souligné que "cette session de formation va permettre l'élaboration d'un programme pédagogique dans la spécialité de technicien supérieur en traitement des eaux dans le mode par apprentissage". Elle a expliqué le choix de cette spécialité en mode par apprentissage par le fait "qu'elle est assurée uniquement en mode résidentiel au niveau des établissements de la formation professionnelle de la wilaya". "D'où la sélection de cette spécialité par le programme AFEQ, dans un objectif d'adapter la demande aux besoins du marché local", a-t-elle observé. Il sera procédé durant cet atelier de formation, à la définition de la méthodologie, des missions et capacités locales de la dite spécialité, avec la mise au point d'approches théoriques pédagogiques, avant d'effectuer une évaluation globale des entreprises économiques et des établissements de la formation professionnelle. Quant à l'atelier de la qualité, il a pour objectif, selon son responsable, l'expert Mohamed Bourkaib,

l'examen du problème de "non réglementation de la qualité du système de gestion des entreprises en Algérie, en vue de lui trouver des solutions". La même session va, également, déterminer la méthode de gestion d'une entreprise par le mode par apprentissage dans le cadre d'un système de formation, à travers la mise au point d'une carte pédagogique et son adaptation aux besoins du secteur économique, selon les explications du même responsable. Le Programme d'Appui Formation-Emploi-Qualification (AFEQ) est cofinancé par l'UE (10 millions d'euros) et l'Algérie (1 million d'euros), représentée, en l'occurrence, par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. D'une durée d'exécution de 36 mois, soit du 15 septembre 2017 au 15 septembre 2020, il a été suspendu en mars dernier, à cause de la pandémie de la Covid-19, avant sa reprise le 1 octobre courant, pour se poursuivre jusqu'à mars 2021. Ce programme englobe un plan de formation intensive, répartie en plusieurs phases, à savoir le diagnostic, l'élaboration d'un plan de travail, et son exécution, phase actuellement en cours. Les trois phases d'exécution, visent trois secteurs

sante (Adaptation insertion), le bénéficiaire est l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) à travers deux wilayas pilotes qui sont Alger et Sétif. La 2ème composante de ce programme profitera au secteur de la formation professionnelle et l'apprentissage, à travers trois wilayas pilotes à savoir Bejaia, Boumerdes, et Blida, au moment où la 3ème composante vise le secteur de l'Enseignement supérieur, à travers les wilayas pilotes d'Alger, Ouargla, et Oran. Le programme, destiné à la wilaya de Blida, comporte de nombreuses activités dont des sessions de formation, des ateliers, et des visites pédagogiques au profit des élèves de la wilaya au niveau d'entreprises économiques, entre autres, a fait savoir Mme Bahloul. Le choix de la formation par apprentissage dans le cadre de ce programme est expliqué par l'orientation d'une majorité des jeunes pour ce mode, ayant prouvé son efficacité par l'intégration d'un taux de 93% des apprentis en moins d'une année. Une tendance corroborée par la hausse intervenue dans le taux de formation par apprentissage, qui est passée de 30% en 2004, à 60 % en 2017, selon les statistiques du secteur.

Arab M

Blé tendre :

FranceAgriMer, estime que L'Algérie devrait rester un client majeur de la France

La concurrence du blé russe pour le blé français sur le marché algérien, n'est pas d'actualité pour le moment et pour cause, le blé russe peine encore à répondre aux critères du nouveau cahier des charges de l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC). En effet, dans une note de conjoncture de l'organisme spécialisé, FranceAgriMer, il est mentionné que «l'assouplissement du cahier des charges algérien pour les dommages causés par les insectes, ne doit pas nuire au blé français au profit du blé russe étant donné les conditions des mesures restrictives prévues par l'Algérie. Pour cause, le taux de grains endommagés par les insectes est en effet porté à 0,5% uniquement pour le blé atteignant 12,5% de protéines. En revanche, il est porté à 0,1% pour les blés avec un taux de protéines de 11%, seuil respecté par les origines françaises mais généralement dépassé par les origines de la mer Noire. De ce fait, FranceAgriMer, estime que l'Algérie devrait rester un client majeur de la France. Mais



en réalité, accepter 0,5% de grains endommagés par le blé à plus de 12,5% de protéines permettra à l'Algérie de privilégier l'origine mer Noire dès que le blé français n'atteindra pas ce taux, ce qui est presque toujours le cas. D'ailleurs, dans la même note, il est mentionné que le blé français aura du mal à concurrencer celui de la Russie, de l'Ukraine et de quelques autres

pays de la mer Noire dans les années à venir. Car le taux moyen de protéines du blé cultivé dans ces pays «sol noir» est significativement plus élevé que celui du blé français produit en rotations courtes sur des terres aujourd'hui dépourvues de matière organique en raison de l'abandon total de la culture.

Tazaghart M

Habitat

Nouvelles dispositions pour prendre en charge des contraintes liées au foncier à Alger

Deux nouveaux décrets exécutifs relatifs à la ville nouvelle de Sidi Abdellah, portant des dispositions visant à prendre en charge des contraintes liées à la disponibilité du foncier, ont été publiés au journal officiel (N°62). Il s'agit d'abord du décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n04-275 du 5 septembre 2004 portant création de la ville nouvelle de Sidi Abdellah. Il s'agit aussi d'un décret modifiant et complétant le décret exécutif N° 06-233 du 4 juillet 2006 portant déclaration d'utilité publique, l'opération relative à la réalisation de certains ouvrages, équipements et infrastructures de la ville nouvelle de Sidi Abdellah. Ces deux textes visent à "prendre en charge les contraintes liées, principalement, à la disponibilité du foncier qui a eu pour effet de retarder la mise en œuvre des programmes de réalisation des différentes formules de logements localisés au niveau de la ville nouvelle de Sidi Abdellah", avait expliqué le gouvernement à l'issue d'une réunion durant laquelle les deux textes ont été adoptés. Pour le premier décret, la modification concerne la répartition du périmètre de la ville nouvelle de Sidi Abdellah qui couvre une superficie de sept mille (7.000) hectares. Il s'agit de 3.158 hectares inclus dans le périmètre d'urbanisation et d'aménagement de la ville nouvelle au lieu de 3.000 hectares, et 3.842 hectares au lieu de 4000 hectares autour des superficies aménagées et qui constituent le périmètre de protection de la ville nouvelle. Les dispositions de l'article 5 du décret exécutif de 2004, ont été aussi modifiées et complétées. Il est, à ce titre, indiqué que "le programme général de la ville nouvelle de Sidi Abdellah comprend notamment "des espaces pour le programme d'habitat destiné à une population de l'ordre de 450.000 habitants (au lieu de 270.000 habitants), des pôles universitaires, des pôles de compétitivité et d'attractivité dans les domaines de la biotechnologie, de la pharmacie, des technologies avancées et des infrastructures militaires, des équipements de culte et de culture et des équipements d'éducation et de formation". Pour ce qui est du second texte, il est précisé que "la superficie globale des biens et/ou droits réels immobiliers servant d'emprise à la réalisation de l'opération visée est de 2.288 hectares, située sur le territoire de la wilaya d'Alger, répartie sur le territoire des communes de Mehalma, Rahmania, Zéralda, Souidania et Douéra". En outre, le décret stipule dans son article 3 que "la consistance des travaux à engager au titre de l'opération relative à la réalisation de certains ouvrages, équipements et infrastructures de la ville nouvelle de Sidi Abdellah comporte des espaces pour le programme d'habitat destiné à une population de l'ordre de 450.000 habitants, des équipements administratifs, une cité des technologies de l'information et de la communication dénommée cyberparc, des parcs urbains constitués d'espaces verts, de zones de détente, de sports et de loisirs, des pôles universitaires, des centres de recherches et de développement. Elle englobe aussi des pôles de compétitivité et d'attractivité dans les domaines de la biotechnologie, de la pharmacie, de technologies avancées et des infrastructures militaires, des équipements hospitaliers et de santé de pointe, des équipements commerciaux, hôteliers et de services, des équipements de culte et de culture, des équipements d'éducation et de formation, des réseaux publics d'infrastructures de base dont notamment les amenées d'énergie et d'eau. Des infrastructures de télécommunications, des infrastructures routières et une liaison ferroviaire, des équipements publics d'accompagnement de services urbains et de services de proximité, des infrastructures de traitement de déchets et des eaux usées et un périmètre de protection autour de la ville nouvelle figurent aussi dans la liste des ouvrages et infrastructures à réaliser, selon le même décret.

Houda H /Ag

CNES

Le citoyen algérien nécessite d'adopter un nouveau mode de consommation

Un nouveau mode de consommation énergétique du citoyen est nécessaire afin d'éviter le gaspillage de cette ressource ayant un impact sur les finances de l'Etat et sur celles du consommateur lui-même, a indiqué le président du Conseil national économique et social (CNES), Reda Tir. Intervenant à l'occasion d'une journée d'information consacrée à l'économie d'énergie, M. Tir a fait savoir qu'il est nécessaire pour le citoyen algérien d'adopter un nouveau mode de consommation bannissant le gaspillage de la ressource énergétique qui pèse sur les finances de l'Etat et du citoyen lui-même. "Ce n'est pas parce que l'électricité est subventionnée à hauteur de 70-80% qu'on doit gaspiller cette richesse. Notre but est d'éliminer ce comportement négatif". Le président du CNES a également fait observer que cet objectif ne doit pas constituer une problématique d'Etat uniquement, "car il s'agit d'y associer l'ensemble de la société à travers toutes ses composantes". Présent à cette rencontre, le P-dg de Sonelgaz, Chaher Boulekhras, a estimé que "le CNES est le mieux placé pour évoquer ce sujet car il concerne tant l'aspect économique que social". Il a expliqué que le but est de passer des habitudes de consommation à un mode de consommation énergétique rationnel. Selon M. Boulekhras, la transition énergétique n'est pas uniquement basée sur le renouvelable (ENR) et les hydrocarbures, mais aussi l'énergie non consommée, "que certains pays appellent la quatrième énergie". "Pour sa part, Sonelgaz a intégré une nouvelle stratégie intégrant la question centrale de l'économie d'énergie". Selon le même responsable, Sonelgaz a fait des efforts pour réduire le taux de perte énergétique passant de 17-18% à 12-13 % actuellement. "Dans d'autres pays, grâce aux modes de consommation rationnelle sont au niveau de 6-7% faisant suite à des pertes techniques. Lors du panel organisé au cours de cette journée, l'experte et ex DG de l'Institut algérien de la Normalisation (IANOR), Ratiba Chibani, a sou-



ligné la nécessité de normes en ce qui concerne l'économie d'énergie. Elle a ainsi rappelé que les efforts mondiaux pour la maîtrise énergétique ont été établis il y a de nombreuses années à travers la norme ISO 9001 "qui est une norme de certification où les entreprises intègrent la maîtrise des processus et l'économie d'énergie".

Créer un organisme à activités normatives pour l'économie d'énergie

"Les normes peuvent aider les entreprises à économiser de l'énergie et à réduire leur factures de consommation, tout en s'engageant activement pour le développement durable, tout en contribuant aux objectifs mondiaux en matière d'efficacité énergétique", a expliqué Mme Chibani. L'experte a en outre proposé de créer un espace élargi, à travers un organisme à activités normatives "réunissant des compétences des expériences et des ressources nécessaires". Pour sa part, le professeur Nouar Tabet, de l'université de Sharijah (Emirats Arabes Unis), a énuméré les opportunités et le potentiel d'énergie solaire dont dispose l'Algérie. Il a également plaidé pour une intro-

duction particulière à l'efficacité énergétique.

Selon M. Zeboudj, GICA effectue des audits énergétiques périodiques au sein de ses usines en collaboration avec l'APRUE. De plus, le Groupe industriel optimise l'utilisation de l'énergie électrique dans les processus de production et utilise des déchets comme combustible alternatif. De son côté, le représentant de l'Agence nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'énergie (APRUE), Kamel Dali, il a fait savoir que la transition énergétique est une nouvelle vision, "un changement de paradigme basé sur la sobriété énergétique, en mettant en œuvre un modèle énergétique flexible, en phase avec le développement de l'énergie dans le monde". Il a ainsi souligné la nécessité d'une loi sur la transition énergétique sur la base d'une consultation citoyenne. "Un programme de maîtrise de l'énergie est nécessaire en plus du programme de développement des ENR", a-t-il affirmé ajoutant que cela est appelé notamment par l'accroissement de la demande d'énergie à près de 7 annuellement.

Ali O / Ag

Sonatrach Don de matériel informatique à des élèves des zones d'ombre

La société nationale des hydrocarbures Sonatrach a accompagné la rentrée scolaire de l'année en cours en offrant aux élèves scolarisés dans zones d'ombre plusieurs appareils et matériels. "Par fidélité à la politique de la responsabilité sociale du groupe et dans le souhait d'accompagner la rentrée scolaire, le groupe Sonatrach a offert 500 tablettes et plusieurs matériels informatiques au profit du ministère de l'Education nationale en vue d'équiper les écoles pilotes désignées par la tutelle au niveau des zones d'ombre", précise Sonatrach dans le communiqué publié sur son compte officiel Facebook. A travers cette opération pilote, les élèves des écoles ciblées bénéficieront de moyens modernes leur facilitant le suivi des cours et permettant d'alléger leurs cartables, poursuit-on de même source. En concrétisation de sa politique de solidarité avec les zones d'ombre, le groupe public a procédé à l'installation de chauffe-eaux solaires et l'équipement de salles informatiques avec raccordement au réseau internet au sein de plusieurs établissements scolaires dans les communes de Debdab à Illizi (5 primaires, 3 collèges et un lycée) et Oum Tiour à El Oued (2 primaires et un collège). De telles opérations de solidarité dénotent "l'intérêt accordé par Sonatrach, voire sa participation efficace, à l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves".

Accès aux marchés extérieurs

Rezig insiste sur l'adoption de la comptabilité analytique au sein des entreprises

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a mis l'accent sur la nécessité d'adopter la comptabilité analytique au sein des établissements à caractère économique et industriel (EPIC) en vue d'assurer l'accès aux marchés extérieurs. "Toutes les entreprises doivent adopter et appliquer la comptabilité analytique en vue de maîtriser les coûts de production indirects qui impactent par conséquent les prix ce qui permettra de relever le défi de la concurrence qui ouvre la voie sur les marchés extérieurs", a déclaré le ministre qui s'adressait à un directeur d'une confiserie industrielle au niveau la zone industrielle "Benboulaid" à Blida. À cette occasion, il a insisté sur la nécessité de destiner un quota de la production à l'exportation en vue de garantir au mois une place dans le marché africain, notamment en prévision de l'entrée en

vigueur, prochainement, de l'accord relatif à la création de la Zone de Libre échange continentale africaine (ZLECAF) approuvé par le Parlement en attendant sa signature par le Président de la République". "Le fait de destiner un quota de la production à l'exportation nous permettra d'assurer une place au marché africain", a expliqué le ministre relevant "l'impératif de cibler 53 pays africains" pour que nous ne perdions pas le marché africain, comme ce fut le cas pour les marchés arabe et européen. "Le marché africain est important car il couvre 1,2 milliards de consommateurs dont le Produit Intérieur Brut (PIB) s'élève à 2.500 milliards dollars avec un espace commercial d'une valeur d'échange de plus 3.000 milliards de dollars d'où l'impératif de changer les mentalités et y réfléchir, d'autant que l'Algérie se situe dans une posi-

tion stratégique lui permettant d'exporter via ses passages frontaliers du Sud mais aussi par avions et conteneurs". "Il n'est pas nécessaire de réaliser un surplus de production pour qu'on puisse exporter. Il faut consacrer au mois 20 % de la production à l'exportation". "L'ensemble des départements ministériels concernés par les secteurs commercial et industriel soutiendront les investisseurs, néanmoins ils ne peuvent pas mener une concurrence à l'étranger à votre place. Nous allons vous accompagner et offrir toutes les facilitations mais vous devez fournir davantage d'efforts et proposer un produit concurrent". Le ministre a fait savoir que le gouvernement s'attellait à élaborer une politique sur le foncier industriel qui sera mise en œuvre par les walis dès son parachèvement.

A.A

Aide financière de 30.000 DA :

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PRÉCISE LES CONDITIONS ET LES DÉLAIS

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a appelé, lundi, les professionnels des petits métiers, dont l'activité a été suspendue en raison du confinement sanitaire, et qui sont éligibles à l'aide financière octroyée dans le cadre de la prise en charge des effets de la pandémie (Covid-19), à se rapprocher des directions de wilaya, selon le secteur d'activité, pour déposer leur dossier dans un délai n'excédant pas le 30 novembre 2020. "Dans le cadre des efforts consentis par les autorités publiques pour prendre en charge les effets de la pandémie du nouveau coronavirus, et en parachèvement de l'opération d'octroi d'allocations d'aide financière de 10.000 DA aux pères de familles dont l'activité a été suspendue en raison des mesures de confinement sanitaire, le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, appelle les professionnels des petits métiers éligibles à l'aide financière à se rapprocher des directions de wilaya, selon la nature de leurs activités, pour déposer, avant le 30 novembre 2020, leurs dossiers d'accès à une prime mensuelle fixée à 30.000 DA pendant trois mois". Pour être éligible à cette prime le bénéficiaire doit remplir plusieurs critères : "son activité ayant fait l'objet d'un arrêt provisoire dans le cadre des mesures prises par les autorités publiques pendant le confinement sanitaire, être titulaire d'un registre de commerce ou de la carte d'artisan selon le cas ou tout autre document justifiant l'exercice de la profession", rappelle le ministère de l'Intérieur, ajoutant que "le revenu annuel du bénéficiaire déclaré auprès des services de la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés CASNOS au titre de l'année 2019 doit être au minimum de 480.000 DA". Parmi les conditions, le ministère cite également "le paiement régulier des cotisations sociales auprès de la Casnos au titre de l'année 2019, et la souscription au calendrier de versement des cotisations annuelles au titre de l'année 2020". Concernant le dossier à constituer, le ministère invite à "télécharger un formulaire sur le site officiel du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire (www.interieur.gov.dz) ou délivré par les directions de wilaya qui doit être renseigné et signé par l'intéressé, et auquel sera jointe une photocopie de la carte chifa ou une attestation d'affiliation à la sécurité sociale du concerné, ainsi qu'un chèque postal ou bancaire barré ou tout autre document portant le numéro de son compte courant postal ou bancaire".

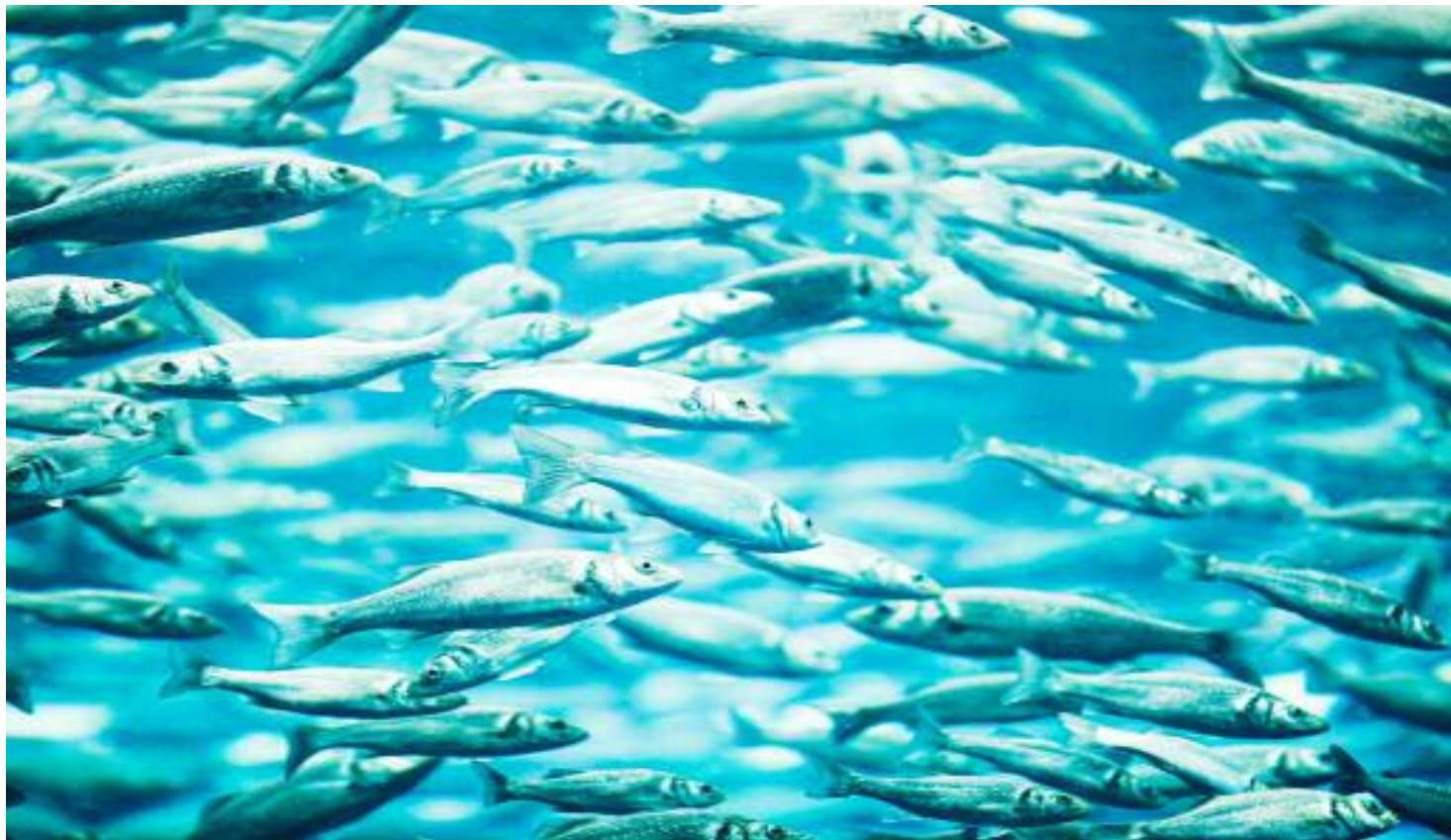
N.I

L'aquaculture (ou halieuculture, ou aquiculture, terme en usage au début du XX^e siècle et préconisé par l'Académie française) est le terme générique qui désigne toutes les activités de production animale ou végétale en milieu aquatique. L'aquaculture se pratique dans des rivières ou dans des étangs, en bord de mer. On parle dans ce cas de « cultures marines » ou mariculture). Certains systèmes de récifs artificiels ou dispositifs attracteurs et de concentration (DCP, éventuellement associés à des élevages extensifs in situ (« sea ranching ») peuvent être assimilés à de l'aquaculture, dès lors qu'il y a offre directe en nourriture ou en support (indirectement produite à partir de remontée d'eau chargée en minéraux par exemple). Elle concerne notamment les productions de poissons (pisciculture), de coquillages (conchyliculture), de crustacés (astaciculture et pénéculture), de coraux (coraliculture) ou encore d'algues (algoculture). L'aquaculture est l'une des réponses apportées à la surpêche et aux besoins croissants de poisson². En 2008, elle fournissait dans le monde 76,4 % des poissons d'eau douce, 68,2 % des poissons diadromes³, 64,1 % des mollusques, 46,4 % des crustacés et 2,6 % des poissons d'eau de mer consommés par l'homme. Elle est parfois utilisée pour d'autres motifs que la consommation alimentaire, par exemple en Europe via de nombreuses « stations piscicoles » construites de 1850 à 1870, dans les Alpes notamment pour fournir du poisson de réempoissonnement (ou repeuplement) de rivière ou d'étangs de pêche, pour la pêche de loisir, les concours de pêche (avec des risques de pollution génétique ou de diffusion de pathogènes)... ou au Japon pour réintroduire dans l'environnement les crevettes ou des ormeaux⁵ là où ces animaux ont été surexploités ou ont disparu pour d'autres causes (pollution, etc.).



Histoire

L'aquaculture apparaît en Égypte et en Chine au IV^e millénaire av. J.-C.. Elle pouvait concerner des espèces élevées pour l'alimentation, ou pour d'autres raisons (poissons d'apparat tels que les carpes Koï, élevage alimentaires de carpes et tilapia, ou encore culture de plantes aquatiques dont l'ipomée, la châtaigne d'eau, la truffe d'eau et le lotus). Les mandarins élevaient le carassin et ils ont créé de grandes fermes aquacoles. L'élevage et la sélection de carpes Koï a commencé il y a plus de deux mille ans. Une aquaculture extensive existait dans toute l'Europe dès le Moyen Âge, exercée dans une multitude de mares et de réseaux d'étangs, dont certains comme dans la Dombes en France étaient périodiquement vidés et mis en culture, fournissant un complément alimentaire important aux paysans et aux moines. Au xxe siècle, la Dombes reste un lieu important de pisciculture, avec présence d'espèces sélectionnées pour avoir moins d'arêtes. Au Moyen Âge, le moine Aquarius était chargé des élevages de poissons qui servaient de nourriture, lors du Carême entre autres. Les rivières elles-mêmes étaient localement des lieux de production, par exemple près des moulins à eau, en amont des barrages où les meuniers nourrissaient et attiraient des poissons avec leurs déchets (riches en vers de farine et autres invertébrés) dont des truites de mer. Des viviers marins, parfois en forme de navire ou de ponton ont existé où l'on pouvait conserver ou engraisser des poissons ou crustacés (langoustes notamment). La première éclosierie de truite semble dater de 1741 (créée par Stephan Ludwig Jacobi), plus d'un siècle avant l'ouverture de la première éclosierie des États-Unis (1853) et du Japon (1877). La truite arc-en-ciel (supportant mieux le régime concentrationnaire des élevages industriels) est importé des É.-U. À la fin du xxe siècle et au début du xxi^e siècle, avec la reproduction artificielle (ponte induite par injection d'hormone ou hypophisation), la production aquacole augmente de façon spectaculaire, plus vite que



toute autre production de denrées alimentaires⁹, notamment pour les saumons et truites, pour les crustacés, les moules, les palourdes et les ormeaux dans les années 2000. Alors que la production aquacole mondiale représentait moins d'un million de tonnes en 1950, elle est d'environ 50 millions de tonnes en 2008. Cette augmentation a un impact environnemental direct (ex. destruction de mangroves pour y installer des élevages de crevettes) et indirect (par la production de farines alimentaires par exemple, dont les farines de poissons, ou encore par l'usage d'antibiotiques, de traitements hormo-

naux ou de biocides). Le développement de vaccins aquacoles a pu localement fortement réduire les teneurs des effluents en antibiotiques. Des variétés de poissons génétiquement modifiés sont à l'étude, le but étant à la fois d'augmenter la productivité, mais aussi rendre financièrement possible l'aquaculture de variétés populaires auprès des consommateurs et qui sont normalement non adaptées à l'aquaculture, comme le saumon AquAdvantage, développé par AquaBounty Technologies. Une controverse importante existe sur ces poissons OGM inventés en France et développés au Canada, mais

non autorisés sur le marché alimentaire. Ils sont appelés « Frankenfish » (pour le personnage du roman Frankenstein ou le Prométhée moderne) et fish signifiant poisson en anglais) par les groupes anti-OGM aux États-Unis. Ces associations sont préoccupées par les éventuels risques sur la santé. Elles pointent également du doigt le fait que du poisson OGM s'échappant de fermes puisse éradiquer le poisson sauvage. L'aquaculture a contribué au développement de la circulation de maladies qui sont redoutées des aquaculteurs en raison des pertes qu'elles peuvent occasionner.

Les différents types d'aquaculture

- L'aquaponie, polyculture extensive intégrant sous forme de symbiose poissons, mollusques, et une multiplicité de végétaux, lesquels se nourrissent des déjections elles-mêmes transformées par des bactéries ;
- La pisciculture, c'est-à-dire l'élevage de poissons ;
- La conchyliculture, l'élevage de coquillages. Les types les plus courants de conchyliculture sont :
 - l'ostreiculture (élevage des huîtres),
 - l'halioticulture (élevage des ormeaux),
 - la mytiliculture (élevage des moules),
 - la pectiniculture (élevage de coquilles Saint-Jacques ou de pétoncles),
 - la vénériculture (élevage des palourdes),
 - la cérestoculture (élevage des coques) ;
 - l'élevage de crustacés :
 - L'astaciculture est l'élevage des écrevisses,
 - pénéculture (élevage de crevettes de mer et de crevettes d'eau douce) est pratiquée en France,
 - les crevettes « gambas » sont élevées en grande quantité au Brésil,
 - la crevette impériale ;
 - L'algoculture, c'est-à-dire la culture d'algues.
 - L'aquaculture multitrophique intégrée (AMTI)

Économie

L'aquaculture a produit 68,3 millions de tonnes de poisson et plantes aquatiques en 2008, dont 28,8 millions de tonnes de poisson, alors qu'au début des années 1950, la production mondiale ne dépassait pas le million de tonnes. La part de l'aquaculture dans la production totale de poisson était en 2008 de 36,9 %, contre 30 % en 2002, 8 % en 1980 et 4 % en 1970. La Chine représente 71 % du marché. Un peu plus de la moitié (57,7 %) des fermes sont en eau douce et élèvent des cyprinidés (carpes) et des cichlidés (tilapias). Dans les élevages marins, on élève surtout des saumons, du thon, des daurades, des bars, des mollusques dont les huîtres et les moules, ainsi que des crustacés comme les crevettes. Quant à la production de plantes aquatiques, elle se monte à 13,9 millions de tonnes en 2004, principalement représentée par la lamineuse japonaise (4,5 millions de tonnes), le wakamé (2,5 millions de tonnes) et le nori (1,3 million de tonnes). Les principaux pays producteurs sont la Chine (10,7 millions de tonnes), les Philippines (1,2 million de tonnes), la Corée du Sud (0,55 million de tonnes) et le Japon (0,48 million de tonnes). Avec une croissance annuelle moyenne de 8,8 % depuis 1970, il s'agit de la plus grande expansion dans le secteur de la production alimentaire. Au cours de la même période, la pêche a progressé de 1,2 %, l'élevage terrestre de 2,8 %. Les pays qui ont enregistré la plus forte croissance annuelle moyenne, hors algoculture, entre 2000 et 2008 sont la Birmanie (27,1 %), le Viet-Nam (22,1 %), le Chili (10,1 %), l'Indonésie (10 %) et l'Égypte (9,3 %). En 2008, l'aquaculture employait environ 10 800 000 personnes dans le monde, dont un peu moins de la moitié (5 millions) en Chine.

Qualités nutritionnelles du poisson d'élevage

Les qualités nutritionnelles du poisson d'élevage sont parfois inférieures à celles du poisson sauvage, comme c'est le cas du saumon d'élevage, qui

contient souvent moins d'oméga-3 que le saumon sauvage. Pour lutter contre la diffusion des maladies dans les fermes aquacoles à haute densité, les éleveurs utilisent médicaments et antibiotiques pouvant affecter la santé des consommateurs. Du vert malachite, un composé chimique potentiellement cancérigène utilisé pour traiter les parasites, est régulièrement retrouvé dans le poisson d'élevage d'origine chinoise malgré son interdiction en 2002.

Impact environnemental

L'aquaculture présente des avantages et inconvénients par rapport à d'autres types d'élevage : Un des avantages est que le poisson d'étang ne dépense pas de calorie pour se réchauffer et peu pour se déplacer. Ainsi, 1 mégacalorie sous forme d'aliment ingéré permet de produire 20 g de protéine de poisson, contre 10 pour le poulet, 6 pour le porc et 2 pour les bovins. Les fermes aquacoles classiques (intensives) s'implantent au détriment de l'écosystème côtier, en particulier des mangroves dans la zone tropicale, comme c'est le cas des élevages de crevettes en Thaïlande. Des poissons s'échappent fréquemment de cages ou d'élevages, représentant une menace lorsqu'il s'agit d'espèces exogènes, de poissons malades ou parasités, ou une source de pollution génétique lorsque ce sont des souches OGM ou sélectionnées (ex carpes très grosses et sans arêtes obtenues par sélection sur plusieurs générations et pour certaines importées de Tchécoslovaquie en France dans les années 1930). L'usage massif de médicaments est source de pollution des eaux côtières et présente un risque pour les poissons sauvages environnants, de même que les rejets de déchets issus de l'élevage intensif. Un kilogramme de poisson d'élevage nécessite la capture de trois (truite portion) à sept (très gros bars) kilogrammes de poissons sauvages (capelans, anchois) pour leur alimentation, moins pour des poissons comme les silures, qui valorisent très bien les protéines végétales et l'amidon. À l'état sauvage, on estime qu'il faut dix kilogrammes de « poisson fourrage » pour produire un kilogramme de poisson carnassier (le poisson sauvage dépense beaucoup plus d'énergie pour échapper à ses prédateurs et pour se nourrir dans la nature que dans une ferme), l'essentiel de la consommation des pays occidentaux. Un élevage respectueux de l'environnement se concentrera sur les poissons herbivores, ou élèvera lui-même les poissons destinés au « fourrage » afin de ne pas détourner les ressources des prédateurs sauvages. Néanmoins, il est difficile de ne pas introduire dans la chaîne alimentaire des poissons contaminés par divers métaux ou polluants organiques, d'autant plus que les poissons piscivores sont âgés ou en tête de réseau trophique, avec notamment des problèmes avec le mercure. Une alternative véritablement durable à l'aquaculture conventionnelle est testée actuellement par l'IRD (Institut de recherche pour le développement). Elle vise à nourrir les poissons d'élevage par des larves d'insectes (Black soldier Fly, *Hermetia illucens*) elles-mêmes nourries par des déchets agricoles. En Indonésie, il faudrait 180 tonnes de tourteaux d'huile de palme pour produire 60 tonnes d'insectes (ainsi que du compost agricole) puis 25 tonnes de poissons. Ce procédé pourrait être facilement adapté à d'autres climats ainsi qu'à d'autres cultures moins

controversées que l'huile de palme. Le centre Songhai, au Bénin, a mis en place une filière de valorisation des sous-produits agricoles pour la production des asticots de mouches domestiques à grande échelle et leur utilisation dans l'alimentation animale (nombreux poissons d'eau douce mais aussi cailleaux, dindeonneaux...). Comparativement à l'élevage d'animaux terrestres, l'aquaculture présente l'avantage de nécessiter moins de nourriture, et donc d'avoir un impact environnemental inférieur. En effet, les poissons étant des animaux à sang froid et vivant dans l'eau, ils utilisent moins d'énergie pour garder leur corps à température ou pour constituer une ossature. Par exemple, la carpe convertit 30 % de sa nourriture en protéines, alors que la volaille n'en transforme que 25 %, le cochon 13 % et le bœuf 5 %. Dans le cas de l'algoculture, elle présente l'avantage de ne pas être en compétition avec les terres arables terrestres. On retrouve notamment cet argument en faveur de l'algocarburant dans le débat sur l'efficacité des différentes générations de biocarburant.

*Aquaculture et changement climatique

Contrairement aux élevages d'animaux terrestres, l'élevage de poisson ne rejette pas de méthane. De plus, l'algoculture participe au captage du CO2 atmosphérique. La montée des océans provoquée par le réchauffement climatique pourrait affecter l'aquaculture car de nombreuses fermes sont situées dans les régions côtières.

Aquaculture labellisée « biologique »

Bien que devant encore faire face à de nombreux défis, l'aquaculture « biologique » croît rapidement, même si elle est encore de 2000 à 2010 une très petite niche dans le marché aquacole lui-même en très forte croissance (moins de 0,1 % de l'aquaculture mondiale était certifiée « biologique » en 2005), mais la demande et l'offre se développent dans de nombreux pays, de même que le contenu des labels, sous l'égide notamment d'un groupe de travail de l'IFOAM dévolu à l'aquaculture et à la pêche.L'aquaculture « biologique » concerne pour le moment quelque espèces de poissons, quelques crustacés et de petites productions de mollusques (animaux filtreurs ou brouteurs), mais une réflexion est en cours pour élargir le nombre de mollusques / coquillages d'élevage pouvant être labellisés, sachant que « Les produits de la chasse et de la pêche d'espèces sauvages ne sont pas considérés comme relevant du mode de production « biologique » »).

Rôle de la FAO dans l'aquaculture

Environ 580 espèces aquatiques sont actuellement élevées dans le monde, ce qui représente une mine de diversité génétique intra- et inter-spécifique L'aquaculture est pratiquée aussi bien par des paysans très pauvres dans les pays en développement que par des entreprises multinationales. Manger du poisson est ancré dans la tradition culturelle de nombreuses populations et le poisson est un aliment très bon pour la santé, qui possède d'excellentes qualités nutritionnelles. C'est une bonne source de protéines, d'acides gras, de vitamines, de minéraux et de micronutriments essentiels. Les plantes aquatiques, telles que les algues, représentent aussi une impor-

tante ressource pour l'aquaculture, car elles contribuent à la nutrition, aux moyens d'existence et à d'autres utilisations industrielles importantes. Quatre-vingts pour cent de la production aquacole actuelle dérive d'animaux qui se situent en bas de la chaîne trophique tels que mollusques et poissons herbivores et omnivores. En raison de l'essor qu'elle connaît depuis 30 ans, et de la relative stabilisation des pêches de capture, il y a tout lieu de croire que la croissance future du secteur des pêches proviendra essentiellement de l'aquaculture. Une stratégie aquacole durable doit:

- reconnaître que les aquaculteurs doivent tirer une juste récompense de leur activité
- garantir un partage équitable des coûts et des avantages
- promouvoir la création de richesses et d'emplois
- faire en sorte que chacun ait accès à une nourriture suffisante
- gérer l'environnement au profit des générations futures
- assurer un développement rationnel de l'aquaculture, avec des responsables et une industrie bien organisés. L'objectif ultime de l'aquaculture est de développer pleinement son potentiel pour:
- que les communautés prospèrent et les populations soient en meilleure santé
- offrir plus de possibilités d'améliorer les moyens de subsistance, en améliorant les revenus et la nutrition
- promouvoir l'autonomisation des aquaculteurs et des femmes.

L'aquaculture et la FAO

Consciente du fait que la contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire s'accroît rapidement, la FAO fournit une assistance technique en mettant en œuvre le Code de Conduite pour une pêche responsable qui:

- promeut le développement durable de l'aquaculture, en particulier dans les pays en développement, par le biais d'une amélioration de l'impact environnemental du secteur, de la gestion de la santé et de la biosécurité
- fournit des analyses et des rapports périodiques sur la situation et les tendances du développement de l'aquaculture aux niveaux mondial et régional, en partageant connaissances et informations
- élabore et met en œuvre des politiques et des cadres juridiques efficaces propres à promouvoir un développement durable et équitable de l'aquaculture, avec des avantages socio-économiques accrus.

Le Sous-Comité de l'aquaculture offre un forum pour des consultations et des débats sur l'aquaculture. Il conseille aussi le Comité des pêches (COFI) sur les questions techniques et de politique générale touchant à l'aquaculture et sur les activités que devra mener l'Organisation. La FAO fournit d'innombrables informations et outils sur le développement de l'aquaculture et les problèmes et les opportunités qui en découlent dans le monde entier.

Algérie: examen des moyens de renforcer la coopération entre les Ressources en eau et la Pêche

Les ministres des Ressources en eau, Arezki Berraki et de la Pêche et des productions halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi ont fait état, dernièrement à Alger, de la volonté de leurs secteurs respectifs de développer des programmes d'aquaculture dans les barrages afin de contribuer au sou-

tien de la production nationale de poissons. Lors d'une réunion de travail regroupant les cadres des deux ministères, MM. Ferroukhi et Berraki ont examiné les moyens de développer le domaine de l'aquaculture continentale et la possibilité de s'orienter vers de nouveaux mode d'élevage, en sus des défis qui pourraient se poser à ce type d'investissements. Cette réunion, ont affirmé les deux ministre vise la cristallisation de programmes et la mise en place d'une feuille de route pour chaque secteur permettant d'avoir une large perspective des modèles et les modalités d'exploitation de différentes ressources pour le développement de la production. M.Berraki a estimé que cette réunion était une occasion pour échanger autour du projet de développement de la pêche continentale au niveau des barrages et retenues d'eau et le renforcement de la coordination entre les deux secteurs afin que les investissements soient pertinents et bien ciblés. Pour ce faire, le ministre a préconisé l'implication des organismes et établissements publics relevant du secteur dans ces activités à travers des investissements bénéfiques, pouvant constituer des revenus supplémentaires et une solution pour l'amélioration de leur situation financière. Il a assuré, à ce propos, que tous les efforts seront mobilisés pour accompagner ces investissements et garantir un suivi continu à travers la poursuite de latenué des rencontres entre les cadres des deux secteurs, afin de bénéficier des avis des experts et d'examiner les défis auxquels pourraient faire face ces projets. Le secteur des Ressources en eau compte 81 barrages, d'une capacité globale de 8,274 milliards de m3 d'eau, et 65 petits barrages, d'une capacité de 4361,22 millions m3, ce qui représente une assiette importante aux activités d'aquaculture, a-t-il poursuivi. Pour sa part, M. Ferroukhi a mis en avant le désir de son secteur de développer davantage le partenariat dans ce domaine, en s'orientant vers de nouveaux modes d'élevage dans les barrages. il a souligné, à cet égard, l'importance de la formation et de l'accompagnement technique des opérateurs dans ce domaine ainsi que du développement de ce mode de production qui peut être orienté à l'avenir vers l'exportation et la fabrication d'autres produits dans le cadre des activités de transformation. Le secteur œuvre à élargir l'aquaculture notamment dans les zones sahariennes, permettant la valorisation des ressources en eau disponibles, le développement des fermes aquacoles et l'exploitation des énergies renouvelables. Les deux parties ont proposé l'élaboration d'études détaillées sur les barrages existant vu qu'ils sont différents en termes de type, de composition d'eau et de caractéristiques naturelles, outre la création d'une filière chargée de la gestion des investissements. Les deux ministres ont évoqué également les aspects juridiques pouvant constituer un obstacle à la concrétisation ou le retardement de plusieurs projets ainsi que l'élaboration d'un plan de travail pour lever ces obstacles. Selon les données présentées durant la réunion, les activités aquacoles continentales sont réparties sur 26 barrages et 35 opérateurs, dont 9 barrages (12 opérateurs) à l'est du pays, 8 barrages (10 opérateurs) au centre et 9 autres (13 opérateurs) à l'ouest, avec une production de 313,64 tonnes durant 2019.

K.AMEL

Leur commerce continue d'alimenter le circuit informel : Traque aux produits pyrotechniques à Alger



A la veille de la célébration de la fête du Mawlid Ennabaoui, la vente des produits pyrotechniques remobilise les services de police sur le terrain. Pas plus tard qu'avant-hier, les unités de la Sûreté nationale ont arrêté deux individus en possession d'une quantité considérable de produits pyrotechniques à Alger. Les éléments de la BMPJ d'Alger-Centre ont arrêté ces deux individus suspectés d'être impliqués dans une affaire de trafic et transport de marchandise étrangère prohibée (produits pyrotechniques) à bord d'un véhicule utilitaire, et saisi quelque 400 000 unités de produits pyrotechniques, toutes formes et types confondus. Selon les mêmes services, les individus ont été arrêtés en flagrant délit en possession de quelque 400 000 unités de feux d'artifice, et un véhicule utilisé dans le transport de ces produits a été saisi. Une autre scène rocambolesque s'est déroulée durant la même soirée dans la commune de Hydra qui a mis les passants dans l'embarras. Les services de police ont procédé à une opération musclée contre un groupe de trois jeunes. Une opération qui s'est soldée par la saisie de quelques produits pyrotechniques destinés à l'usage

personnel, selon l'un des jeunes. «Je les ai achetés pour les utiliser en famille le soir du Mawlid. Je ne comprends pas le motif de cette mobilisation musclée pour la saisie de quelques articles ?» lance le jeune, indigné. Force est de constater que des barrages de police sont dressés ces derniers jours partout dans la capitale et des opérations coup de poing sont menées dans certains quartiers. Le dispositif de surveillance est lourdement renforcé, les agents de police passent au peigne fin les véhicules à la quête de produits prohibés. Les opérations s'intensifient durant les soirées. Cette chasse aux produits dangereux, bien que salubre pour la sécurité des citoyens, continue de susciter les interrogations des observateurs avertis. «Comment se fait-il que les marchés connus de la capitale, à l'image de Djamaâ Lihoud (ex-rue de Chartre), Bab El Oued ou El Harrach pour ne citer que ceux-là, continuent d'écouler ce genre de produits en dépit de la loi interdisant leurs ventes ?» s'interroge un citoyen. Il faut savoir, qu'en dépit de l'initiative des pouvoirs publics d'éradiquer ce commerce juteux laquelle a débuté depuis quelques années, il n'en demeure pas moins que ces produits py-

rotechniques continuent à générer des milliards aux barons de ce segment prohibé. Les services de sécurité avancent l'argument des anciens stocks des années précédentes, réintégrés dans le circuit informel. Toutefois, à Djamaâ Lihoud (La Casbah), quartier général de la vente de ces produits, les vendeurs certifient que les produits sont étiquetés de l'année en cours. «Le port de la capitale ainsi que ceux des autres régions alimentent toujours les marchés connus mais avec des quantités moins élevées par rapport aux années précédentes», confie un vendeur sous le sceau de l'anonymat. Outre l'aspect informel de la vente de ces produits prohibés, la question sanitaire est beaucoup plus préoccupante. Il est vrai que chaque année, les services d'urgence des hôpitaux de la capitale sont mis à rude épreuve. Il est à souligner qu'une campagne de sensibilisation a été lancée par la Protection civile. Placée sous le slogan «Un Mawlid Ennabaoui sans accidents et à l'abri de la Covid-19», cette campagne sera également accentuée sur le respect scrupuleux des mesures de prévention relatives à la Covid-19, en évitant notamment les regroupements familiaux ou entre amis.

Bouira

442 foyers raccordés au réseau de gaz naturel

Quelque 442 foyers ont été raccordés mardi au réseau de gaz naturel dans les villages montagneux d'Iâlouchen et Ibouassan relevant de la municipalité d'Ath Laâziz (Nord-est de Bouira), lors d'une cérémonie présidée par le wali Abdelhamid Lekhal Ayat dans le cadre des festivités célébrant le 66e anniversaire du déclenchement de la Guerre de libération nationale. La cérémonie de mise en service de ces branchements, a eu lieu à l'école primaire Alouache Ahmed d'Ath Laâziz, en présence des autorités civiles et militaires de la wilaya ainsi que d'une foule nombreuse de citoyens. «Nous sommes très contents de ce raccordement au réseau de gaz tant attendu par la population. Nous avons souffert pendant des années, et aujourd'hui, Dieu merci, c'est la fête», a confié Amar, un citoyen du village Ibouassan, sur un ton joyeux. Dans le cadre de ce projet inscrit au titre du programme quinquennal 2010-2014, un réseau d'une longueur de 21,7 kilomètres a été réalisé pour



une enveloppe financière de plus de 49 millions de dinars, selon la fiche technique présentée sur place aux autorités locales de la wilaya. Le premier magistrat de la wilaya, M. Lekhal Ayat a saisi l'occasion pour réaffirmer l'engagement et la volonté des autorités locales d'œuvrer davantage pour la

couverture de toutes les zones reculées de la wilaya, dont le taux de couverture a dépassé les 86 % en gaz naturel, a précisé la chargée de la communication de la Direction de distribution de l'électricité et du gaz de Bouira, Ouidad Benyoucef.

T.H

Tizi Ouzou :

Plantation expérimentale de cèdre à Tala Guilef

Un volontariat de plantation et de semis à la volée de cèdres à la station climatique Tala Guilef au Parc national du Djurdjura, a été organisé vendredi dernier à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de l'arbre, apprend-on du chef de secteur de Tala Guilef, Abdelaziz Mahdi. Quelque 80 forestiers de la Conservation des forêts et du secteur ont participé à cette opération de plantation expérimentale de cèdre au col de Tizi N'Toumlilit en pré-

sence du conservateur des forêts de Tizi Ouzou et de l'ex-directeur du Parc national de Belezma et de randonneurs dans une ambiance fraternelle et de dévouement au Djurdjura, a tenu à souligner le chef du secteur de Tala Guilef. Il précise que le semis à la volée de cèdres s'est fait sous l'étoffe du genévrier à l'effet de permettre à la graine de bénéficier de l'humidité et de protéger ensuite les jeunes plants du cheptel qui écumait la région. Les responsables du PND ont sen-

sibilisé les participants à l'impérative nécessité de protection du patrimoine forestier et faunistique du massif Djurdjura qui ne cesse de subir de graves agressions par des personnes peu soucieuses de la protection de l'environnement, a également fait part le chef du secteur de Tala Guilef. Des déchets en plastique et en verre sont abandonnés sur les lieux par des visiteurs indécents et nullement conscients des préjudices causés à ces endroits.

Université de Bejaia Installation d'un lectorat de langue espagnole

Un lectorat de langue espagnole a été installé lundi à l'université de Bejaia avec l'objectif de favoriser le développement de la pratique de cette langue, localement, et par ricochet le renforcement de la coopération entre l'Algérie et l'Espagne. La cérémonie d'installation s'est effectuée au campus d'Aboudaou en présence de l'ambassadeur du Royaume d'Espagne en Algérie, M. Fernando Moran Calvo-Sotelo et du directeur de la coopération et des échanges universitaires du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Arezki Saidani. Cette structure est la quatrième du genre en Algérie et intervient après la mise en place de celles d'Alger, Oran et Mostaganem. Elle consiste en un "accompagnement pédagogique d'étudiants et de futur formateurs dans la langue espagnole ainsi que l'orientation de l'équipe pédagogique dans la conception et l'amélioration des programmes d'enseignement" expliquera le professeur Begtache, directeur de la faculté des lettres et langues à l'université de Bejaia, précisant que ses activités seront confiées à un enseignant émérite, Sergio Aguado, venu expressément d'Espagne.

Boumerdes

Pas moins de 400 hectares seront plantés en différentes essences d'arbres

Une superficie de pas moins de 400 ha sera plantée en différentes essences d'arbres à Boumerdes, a annoncé dimanche dernier le directeur de la Conservation des forêts de la wilaya. «Près de 314.000 arbres (de différentes essences) seront plantés sur ces 400 ha, à la fin du programme de plantation qui s'étalera sur une durée de deux ans, à compter d'aujourd'hui», a indiqué le conservateur, Hocine Hamadouche, dans une déclaration à la presse, en marge de la célébration, dans la région de Sidi Lahlou à Boudouaou (nord de la wilaya), de la Journée nationale de l'arbre. La mise en œuvre de ce programme sectoriel, inscrit au titre de la feuille de route de développement du secteur dans la wilaya, a été confiée à l'Entreprise régionale de génie rural (ERGR) «Djurdjura», en collaboration avec les services des forêts, a-t-il ajouté. Hamadouche a lancé, à l'occasion, un appel aux citoyens bénévoles et aux représentants des différentes associations du domaine environnemental, à contribuer à cette opération, en soutenant les agents de l'ERGR dans la mise en œuvre de ce programme de boisement «important» pour la wilaya, a-t-il estimé. Cette campagne, inscrite au titre de la célébration de la Journée nationale de l'arbre, a été lancée, dimanche dernier, dans la région de «Sidi Lahlou» à Boudouaou, qui a été le théâtre de nombreux incendies durant cet été 2020, et qui sera concerné par la mise en terre de près de 2 000 plants d'arbres, a indiqué Hamadouche. La campagne, lancée cette année sous le signe «Un arbre pour chaque citoyen», se poursuivra jusqu'au 21 mars 2021, avec la participation d'organisations de la société civile, d'associations de chasse, des Scouts musulmans et de bénévoles, a-t-il précisé.

Quel futur pour l'impression 3D?

Outil révolutionnaire dans le secteur de l'imprimerie, l'impression 3D a changé la vie des entreprises depuis ces dernières années. Dans les années à venir, au rythme de son adoption, elle va encore bouleverser le monde industriel.

Une technique futuriste

Ce procédé vise surtout à optimiser la production industrielle des éléments les plus spécifiques du secteur médical et aéronautique. En l'occurrence, la présence du service impression 3D dans ces secteurs est un avantage concurrentiel considérable. Les industriels continuent à investir et leur placement augmente de manière exponentielle. Le montant de l'investissement varie de 1 000 à 10 000 \$ (à l'année) pour ces impressions 3D, soit de 27 à 38 %, mais aller au-delà des 50 000 \$. Presque les ¾ des entreprises ont augmenté leurs fonds consacrés à l'impression 3D durant ces 3 dernières années.

Une formation appropriée

Grâce à cette technologie innovante, les entreprises forment leurs collaborateurs pour ce procédé. Ces derniers gagnent en compétence, pour leur propre bien et celui de leur entreprise.

Des coûts optimisés

Certes, les coûts à l'investissement sont élevés pour l'impression 3D. Cependant, à l'usage, ceux qui adoptent cette technique ont l'avantage puisque les pièces produites sont plus robustes, donc plus durables. Dans un futur proche, il est même prévu que des investissements conséquents, et surtout en constante évolution, promettent une optimisation supplémentaire des coûts de production. Grâce à l'optimisation des coûts, le marché de l'impression 3D a des

perspectives réelles de développement. D'autre procédés comme le moulage par injection permet ainsi de produire à grande échelle et réduire les coûts unitaire.

Une technologie qui séduit

Outre les entreprises, l'impression 3D séduit également les particuliers. La vente des imprimantes 3D domestiques s'est beaucoup développée pour des raisons précises. La fabrication de nouveaux objets et la réparation de certaines pièces sont aisément réalisables avec ce matériel. Les plateformes de partage sont très répandues, avec des fichiers numériques fournis, d'où l'engouement des utilisateurs directs. Il est vrai que sans formation adéquate, l'utilisation des fichiers numériques peut être une barrière à la création. Mais avec la technologie d'impression FDM, utilisation du dépôt de filaments fondus, ils peuvent adopter comme base de fabrication divers matériaux, pour ne citer que le polyamide, le bois, ou encore le carbone.

Outre son statut de procédé révolutionnaire, l'impression 3D est un marché en plein essor et continue de l'être. De nombreux domaines adoptent cette technologie pour améliorer leur production. Les particuliers, de leur côté, intègrent ce matériel pour une utilisation quotidienne. Qualité, rapidité et diversité sont concentrées dans la réalisation faite avec ce type de machine, d'où ses perspectives plus que ambitieuses.

Pour les industries, il s'agit d'une innovation permettant de construire une maison en quelques heures, un avion complet et une base lunaire, reproduire des crânes de blessés en vue d'une reconstruction faciale, ou encore produire des prothèses sur mesure.

Pensez aux concours et subventions !



Candidater à un concours ou bénéficier d'une subvention vous donne la possibilité d'obtenir une aide financière. Dans le cas des concours, vous pouvez même en profiter pour gagner plus qu'un simple prix.

Les concours à la création d'entreprise

Plus qu'une dotation financière, ils vous apportent de la crédibilité vis-à-vis de vos partenaires, vos clients et votre banque. De nombreuses associations, entreprises, fondations ou réseaux d'accompagnement organisent des concours dont le but est de récompenser les meilleurs projets de création d'entreprise. Il en existe plus d'une centaine et chacun vise des publics différents : les jeunes, les femmes, les chercheurs, les artisans... La plupart du temps, ces concours donnent lieu à une aide financière. Ils servent également à tester la présentation de votre projet/entreprise, ce qui pourra s'avérer d'une grande aide lors d'une levée de fonds par exemple. Autre avantage : ils vous apportent une exposition médiatique qui vous permettra peut-être de vous faire connaître de

vos futurs investisseurs.

Les subventions

Publiques ou privées, les subventions représentent un excellent moyen pour les porteurs de projet de trouver de l'argent. Les subventions sont des aides financières accordées à un entrepreneur, par l'état, une collectivité locale ou une fondation d'entreprise. Une fois versée, la subvention est pleinement acquise par le créateur et, à la différence d'une avance remboursable ou d'un prêt, elle n'est pas à rendre. Elles sont en général octroyées en fonction de votre lieu d'implantation, votre caractère innovant, votre degré de maturité, votre handicap si vous en avez un et votre sexe. Seule grande difficulté : leur nombre. Il existe plusieurs milliers de subventions et trouver l'aide qui vous correspond représente parfois un véritable défi.

Si votre entreprise mène un projet innovant et qu'elle réalise des dépenses pour la recherche et développement. Cette subvention indirecte permet d'avoir à payer moins d'impôts : le crédit d'impôt est déduit du résultat imposable de votre entreprise.

● El Tarf

LA PENSÉE
CIVILISATIONNELLE
DE MALEK
BENNABI
TOUJOURS
D'ACTUALITÉ

Les participants à une conférence dédiée au penseur Malek Bennabi (1905-1973) et les dimensions civilisationnelles de ses pensées, organisée, lundi, à El Tarf, ont été unanimes à souligner l'importance de multiplier les rencontres dédiées à ce penseur dont les œuvres traitant du concept et problèmes de la civilisation en général et celle du monde musulman en particulier sont "nombreuses et toujours d'actualité". Organisée par la direction de la culture d'El Tarf, en coordination avec l'association locale "Sinaat El Ghad", avec la participation d'une dizaine d'experts et enseignants de l'université d'El Tarf, Annaba, Guelma, Sétif et Qatar, cette première rencontre a été une opportunité pour souligner la nécessité de "consacrer annuellement" ce type de rencontres pour mieux comprendre les écrits de Bennabi dont la pensée rayonne "à ce jour". Ses concepts sont encore d'actualité et ont trait comme rapporté dans le livre de l'auteur de "vocation de l'Islam" à l'importance d'accoupler la science et conscience, l'éthique et la technique, la physique et la métaphysique afin de réaliser un monde selon la loi de ses causes et l'impératif de ses fins", ont indiqué le directeur local de la culture Adel Safi et le président de ladite association Billel Benguita. Plusieurs thèmes liés aux analyses consacrés par cet intellectuel et militant algérien "aux tenants et aboutissants de la décadence du monde musulman" notamment et autres concepts civilisationnels ont été évoqués par les participants à cette rencontre, organisée conjointement avec la bibliothèque de lecture d'El Tarf et la maison de la culture.

M.Toumi /Ag

9e Festival du film franco-arabe de Noisy Le Sec en France
Une dizaine de films algériens y prennent part

Des cinéastes algériens et franco-algériens prennent part au 9e Festival du film franco-arabe (Fffa) de Noisy Le Sec (France), prévu du 6 au 17 novembre prochain, annoncent les organisateurs sur le site Internet du festival. Les longs métrages, "Paysages d'Automne" de Merzak Allouache, "Parkour (s)" Fatma-Zohra Zamoum, "Abou Leila" d'Amine Sidi-Boumédiène, "Rouge" de Farid Bentoumi, "Ibrahim" de Samir Guesmi, "143 rue du désert" de Hassen Ferhani, "Leur Algérie" de Lina Soualem, "Sœurs" de Yamina Benguigui et "ADN" de Maïwenn Le Besco, seront présents à ce festival parmi 16 fictions, dont 6 inédits, et 11 documentaires. Traitant de thématiques existentielles vues essentiellement sous le prisme des rapports des jeunes à leurs parents et à leur pays, les films représentant l'Algérie, distingués à différentes rencontres du 7e Art, restituent l'inquiétude d'une jeunesse en quête de soi dans une société qui ne leur a pas encore tout dit. Ainsi, "Paysages d'automne" de Merzak Allouache propose de vivre un thriller politique et social sur l'Algérie, "Parkour(s)" de Fatma-Zohra Zamoum met à nu dans un élan humoristique, les travers de la société algérienne, et "Abou Leila" d'Amine Sidi-Boumédiène raconte la conquête de Lotfi et un de ses amis d'enfance, qui traversent le désert à la recherche d'Abou Leila, un dangereux terroriste. "Rouge" de Farid Bentoumi et "Ibrahim" de



Samir Guesmi, traitent des rapports difficiles entre parents et enfants alors que "Sœurs" de Yamina Benguigui, pose des questions sur le rapport aux pays d'origine et d'accueil et "ADN" de Maïwenn Le Besco raconte la complicité d'un grand-père algérien et sa petite fille. Dans la section documentaire, "143 rue du désert" de Hassen Ferhani, propose un road-movie immobile chez Malika en plein milieu du désert, alors que "Leur Algérie" de Lina Soualem invite à une virée dans son pays d'origine à travers le regard nostalgique des ses grands parents. Parmi les films également présents à ce festival, les trois œuvres tunisiennes "L'homme qui a vendu sa peau" de

Kaouther Ben Hania, "Nouara rêve" de Hinde Boujemaa et "Un fils" de Mehdi Barsaoui, ainsi que les films marocains "Adam" de Maryam Touzani et "Le miracle du saint inconnu" de Alaa Eddine Aljem. "Tu mérites un amour" de Abu Bakr Shawky (Egypte) "Good Morning" de Bahij Hojeij (Liban) et "9 jours à Raqqa" de Amjad Abu Alala (Soudan) prennent part également à cette manifestation. Le Festival du film franco-arabe (Fffa) de Noisy Le Sec est né en 2011 d'une volonté de "créer des ponts entre les cultures" pour favoriser "la compréhension, la découverte et les échanges", rappellent les organisateurs.

Festival de Cannes

Séance de rattrapage symbolique ouverte au public

Le 73e Festival de Cannes, annulé au printemps pour cause de crise sanitaire, a programmé une séance de rattrapage symbolique, ouverte au public de mardi à jeudi, annoncent les organisateurs. Au menu de cette mini-édition, la projection de quatre films issus de la "sélection officielle Cannes 2020", qui en comptait à l'origine 56. Le film "Un triomphe" d'Emmanuel Courcol avec Kad Merad, donnera le coup d'envoi de l'édition, qui s'ouvrira au Palais des festivals, en présence du l'équipe du film.

La manifestation prend fin jeudi soir avec "Les Deux Alfred" de Bruno Podalydès, en présence du réalisateur et de l'actrice principale, Sandrine Kiberlain. "Asa Ga Kuru" (True Mothers) de la Japonaise Naomi Kawase, grande habituée du festival, et un premier film géorgien de Dea Kulumbegashvili, "Beginning" (Au commencement), tout juste couronné à San Sebastian (Espagne), seront également projetés, respectivement jeudi après-midi et mercredi soir. Avec la reprise de l'épidémie et l'instauration d'un cou-

vre-feu, les avant-premières, initialement prévues pour 19H00 débiteront une heure plus tôt. L'édition 2020 qui devait se dérouler au printemps avait choisi l'Américain Spike Lee pour être le président du jury. Le Festival décernera toutefois la Palme d'or du meilleur court-métrage. Vitrine essentielle pour les films français comme étrangers, le Festival de Cannes attirait chaque année environ 200.000 spectateurs et des professionnels du 7e art du monde entier.

Patrimoine

Opération de nettoyage de l'ancien site historique
"Haouch El-Bey" à Médéa

Une opération de nettoyage de l'ancien site historique "haouch El-Bey", sis à Médéa, à l'abandon depuis plusieurs décades, a été lancée par l'antenne locale de l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBEC), en prévision de son ouverture aux visiteurs, a-t-on appris lundi auprès de la représentante locale de l'office. Des bénévoles de l'OGEBEC et de l'association des amis du musée sont mobilisés pour cette opération, destinée à "redonner un visage plus attrayant à ce site, livré aux aléas climatiques et la main prédatrice de l'homme, et freiner sa dégradation, de sorte à ce qu'il puisse être mis en valeur et protéger", a expliqué Fatma Zohra Talbi. Elle a précisé que le but de l'opération, sauver ce monument étroitement lié à une période clef de l'histoire de l'Emir Abdelkader, du temps où il conduisit la résistance populaire à l'occupation française, à partir

de l'ancienne capitale du Titteri, Médéa, et préserver, ainsi, un pan important de notre histoire. L'entretien de ce vestige, squatté pendant des années par des indus occupants, risque, faute d'un plan de réhabilitation, de disparaître à jamais, emportant avec lui les souvenirs du passage de l'Emir dans la région où ce lieu lui servait de résidence d'été, alors que la maison qui porte son nom, abritant aujourd'hui le siège du musée des arts et des traditions populaires, était utilisé comme second résidence pour l'hiver. L'intérêt porté à ce monument historique s'inscrit, selon cette représentante de l'OGEBEC, dans le cadre d'une démarche plus globale visant à "sauvegarder ce site et d'en assurer une meilleure exploitation pour faire connaître l'histoire et le patrimoine de la région du Titteri. L'opération de nettoyage et d'entretien des parties externes du site, entamée actuellement, est la première étape

d'une série d'actions que l'office espère mener à terme et devant aboutir à sa restauration, puis sa transformation en musée de site, a indiqué la même responsable. Construit en 1819, "Haouch El-Bey" avait servi, au début, de résidence pour le Bey du Titteri, Mustapha Boumezrag, puis occupé quelques temps par l'Emir Abdelkader durant la période d'organisation de la résistance populaire dans l'ancienne capitale du Titteri, avant la prise de la ville par l'armée coloniale, à l'issue de l'expédition militaire, ordonnée en 1836 par le général Clauzel. "Haouch El-Bey" abritera le 3e régiment de Spahis, après son occupation par l'armée coloniale qui avait transformé ce site en lieu d'entraînement de cette unité de la cavalerie, engagée, plus tard, dans de nombreuses batailles contre les troupes locales de la résistance populaire.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SAÏM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
021357070

COMPTES NUMÉROS

005001122145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIRECTION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

Olympiakos Hilal Soudani testé positif au Covid-19

L'attaquant international algérien de l'Olympiakos (Div.1 grecque de football) Hilal Soudani, a été testé positif au coronavirus (Covid-19), rapportaient hier des médias locaux. Du coup, le deuxième meilleur buteur en activité de l'équipe nationale a déclaré forfait pour le match en déplacement mardi soir face aux Portugais du FC Porto (21h00), pour le compte de la 2e journée (Gr. C) de la Ligue des champions. En conférence de presse, l'entraîneur portugais du champion de Grèce, Pedro Martins, a déclaré que le joueur algérien est resté en Grèce après avoir été testé positif. Le joueur de 32 ans a été placé en quarantaine et en soins pour permettre son rétablissement durant les prochains jours. Soudani rejoint d'autres de ses compatriotes et coéquipiers en EN, déjà testés positifs au Covid-19, à l'image d'Andy Delort (Montpellier), Mehdi Abeid (FC Nantes) et Riyad Mahrez (Manchester City). Avant le déroulement de la 2e journée de C1, l'Olympiakos occupe le poste de leader du groupe C conjointement avec Manchester City, après avoir battu respectivement l'Olympique de Marseille (1-0) et le FC Porto (3-1).

Ligue 2 : USM Harrach 7 joueurs recrutés en une journée

L'USM Harrach a recruté sept nouveaux joueurs en une seule journée à quelques heures de la fermeture du marché des transferts d'été, prévue mardi à 23h59, a annoncé le club de Ligue 2 algérienne de football. Le club banlieusard s'est d'abord renforcé dans les cages avec la venue de l'expérimenté gardien de but Ghoul en provenance de l'USM Bel-Abbès. En défense, l'USMH a fait signer Kouas (MC El-Eulma), Bouhafer (RC Relizane) et Djellouli (JSM Tiaret), tandis qu'au milieu, le nouvel entraîneur Djamel Menad a opté pour Annane (RC Relizane). Enfin, le compartiment offensif a enregistré les venues du chevronné Derrag (RC Relizane) et Slimani (JSM Skikda). L'USMH, qui compte aussi renouveler le contrat de son défenseur Abdat, a décidé de donner la chance aux jeunes du club Kherroubi, Belakhdar et Kasri, promu en équipe première. Les "Jaune et Noir" ont évité la relégation la saison dernière au troisième palier à la faveur de la décision de la Fédération algérienne de football (FAF) d'arrêter définitivement le championnat à cause de la pandémie de coronavirus et l'adoption d'un nouveau système de compétition pour l'exercice 2020/2021 avec la création de deux groupes de 18 clubs chacun en Ligue 2, soit 36 équipes. Ils avaient terminé la saison 2019-2020 à la 16e et dernière place avec 22 points. Menad a succédé récemment à la tête de la barre technique de l'USMH à Sid-Ahmed Slimani pour un contrat d'un an renouvelable.

Kadewere: « Ce serait bien de réaliser de bons résultats face à l'Algérie »

L'attaquant international zimbabwéen de l'Olympique lyonnais (Ligue 1/ France) Tinotenda Kadewere, a relevé l'importance de réaliser de bons résultats lors de la double confrontation face à l'Algérie, les 12 et 16 novembre, comptant respectivement pour les 3e et 4e journées (Gr.H) des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 de football. " J'ai hâte de faire partie de l'équipe. C'est un gros match pour nous mais surtout pour la nation, ce serait bien d'obtenir de bons résultats contre l'Algérie. Donc, si on me donne une chance, je vais, à coup sûr, essayer de faire de mon mieux pour rendre la nation fière ", a-t-il indiqué dans des propos relayés mardi par le site Soccer24.zw. L'équipe nationale accueillera d'abord les "Warriors" le jeudi 12 novembre au stade olympique du 5-juillet d'Alger (20h30), avant de se déplacer à Harare pour affronter le Zimbabwe le lundi 16 novembre (16h00, algériennes). Arrivé à Lyon durant le mercato estival pour un contrat de quatre ans en provenance du Havre AC (Ligue 2/ France), Kadewere (24 ans), auteur d'un but en sept apparitions avec l'OL, s'est dit satisfait de ses débuts. "Je pense que je commence à bien m'adapter à la Ligue 1. Je suis également satisfait des performances, mais heureux de pouvoir contribuer à la réussite de mon équipe, cela signifie beaucoup, mais la clé est de continuer à pousser et à avoir faim de plus"

B.N

Ligue 1 - MC Alger : Le recrutement du Soudanais Al-Ghorbal tombe à l'eau, regrette Almas



L'attaquant international soudanais Mohamed Abderrahmane Youssef "Al-Ghorbal" ne devrait pas rejoindre les rangs du MC Alger, à quelques heures de la fin de la période des transferts, a regretté le président du Conseil d'administration du club Abdenacer Almas. "Nous aurions aimé renforcer notre secteur offensif avec l'arrivée d'Al-Ghorbal, qui reste un buteur confirmé ayant déjà fait ses preuves au CABB Arreridj, mais la non-annulation de la licence de l'attaquant camerounais Rooney Eva Wankewai nous a mis dans une mauvaise position. Mais ce n'est pas la fin du monde", a indiqué le premier responsable du club algérois. La Ligue de football professionnel (LFP) a annoncé récemment que sa commission de discipline "n'avait pas le pouvoir" de se pro-

noncer sur l'affaire opposant le MC Alger au joueur camerounais Rooney Eva Wankewai, "en l'absence d'un jugement pénal pour faux et falsification d'un document exigé pour l'obtention de la licence". Elle a néanmoins laissé au MC Alger le choix "d'agir comme il juge approprié" dans cette affaire. Pour Almas, la LFP "n'a pas voulu prendre ses responsabilités, ce que je regrette fortement. Elle aurait dû appliquer la réglementation en usant de ses prérogatives pour annuler la licence de Rooney, d'autant plus que le joueur a présenté un faux document pour prouver qu'il est un international". Avant d'ajouter : "Al-Ghorbal a déjà signé son contrat de prêt, mais nous ne pouvons pas le faire qualifier tant que Rooney fait partie de notre effectif. Je tiens à démentir les dernières informa-

tions faisant état d'un prêt du milieu de terrain ivoirien Isla Daoudi Diomandé, c'est un joueur important qui entre dans les plans de l'entraîneur, contrairement au défenseur Abdelhak Sailaâ, prêté à l'USM Bel-Abbès et au jeune attaquant Badreddine Dahlal, qui sera probablement prêté au CABBA". Enfin, le président du Conseil d'administration du "doyen" s'est dit "satisfait" de l'opération de recrutement, "effectuée d'une manière étudiée et selon des besoins définis par le staff technique. La préparation se déroule dans les meilleures conditions. Nous avons déjà disputé deux matchs amicaux, avant d'aborder le volet technico-tactique avec au programme d'autres matchs tests", a-t-il conclu.

B.N

Qualifications CAN-2021 (4e j.): Zimbabwe - Algérie Des arbitres soudanais pour diriger la rencontre

La Confédération africaine de football (CAF) a désigné un trio arbitral soudanais, sous la conduite de Mahmood Ali Mahmood Ismail, pour diriger la rencontre Zimbabwe-Algérie, prévue le 16 novembre à 16h00 (algériennes) à Harare pour le compte de la quatrième journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 (groupe H). Le directeur de jeu Mahmood Ali Mahmood Ismail sera assisté de ses compatriotes, Mohammed Abdellah Ibrahim et Ahmed Nagei Subahi. Le quatrième ar-

bitre sera Elsidid Mohamed Mohamed El Treefe (Soudan), le commissaire du match le Malgache Raoul Romain Arizaka Rabekoto et le responsable de la sécurité le Namibien Jackson Tjirondero Pavaza. Pour rappel, la rencontre aller programmée le 12 novembre à 20h00 au stade du 5-Juillet (Alger) a été confiée à un trio camerounais, sous la conduite d'Alioum Alioum. Il sera assisté de ses deux compatriotes, Elvis Guy Nopue Nguéoué et Sanda Oumarou, tandis que le quatrième arbitre est le Mauritanien

Massa Diarra. Les deux matchs se dérouleront sans la présence du public en raison de la pandémie de COVID-19 qui a déjà obligé la CAF à reporter la CAN-2021 à 2022 au Cameroun. À l'issue de la 2e journée du groupe H, l'Algérie occupe la 1re place avec 6 points, devant respectivement le Zimbabwe (4 pts) et le Botswana (1 pt), alors que la Zambie ferme la marche avec 0 point. Les deux premiers du groupe se qualifient pour la phase finale de la CAN-2021.

Bessa N

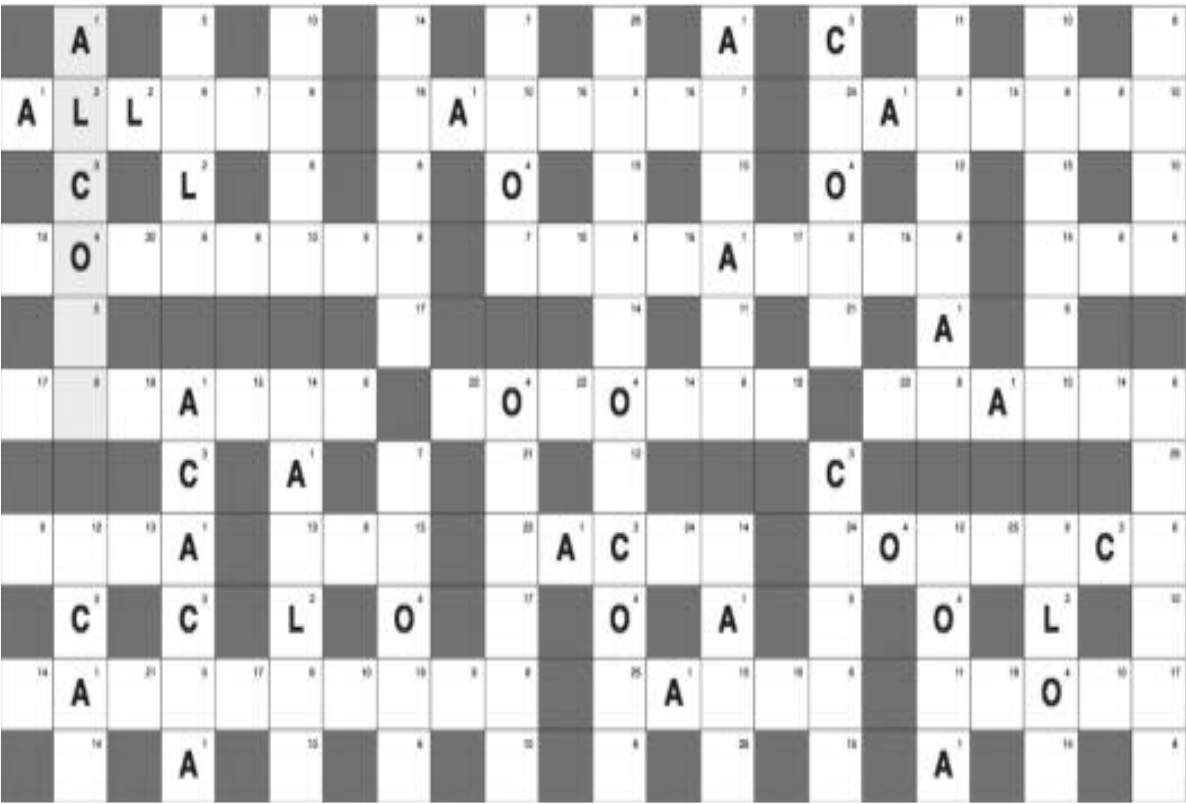
Manchester City Mahrez : « Pas de favori pour la Ligue des champions »

Avant le match qui s'est déroulé hier en soirée sur le terrain de Marseille entre Champions League entre l'OM et Man City, l'international algérien Riyad Mahrez s'est exprimé lors de la conférence de presse sur cette confrontation décisive. Le capitaine des Verts a parlé de la compétition et a rappelé qu'à ce niveau de compétition le statut de favori n'a plus la même signification : « Non pas du tout. Il n'y a pas de favori en Ligue des champions. Sur le papier, vous pouvez être favori, mais vous devez le

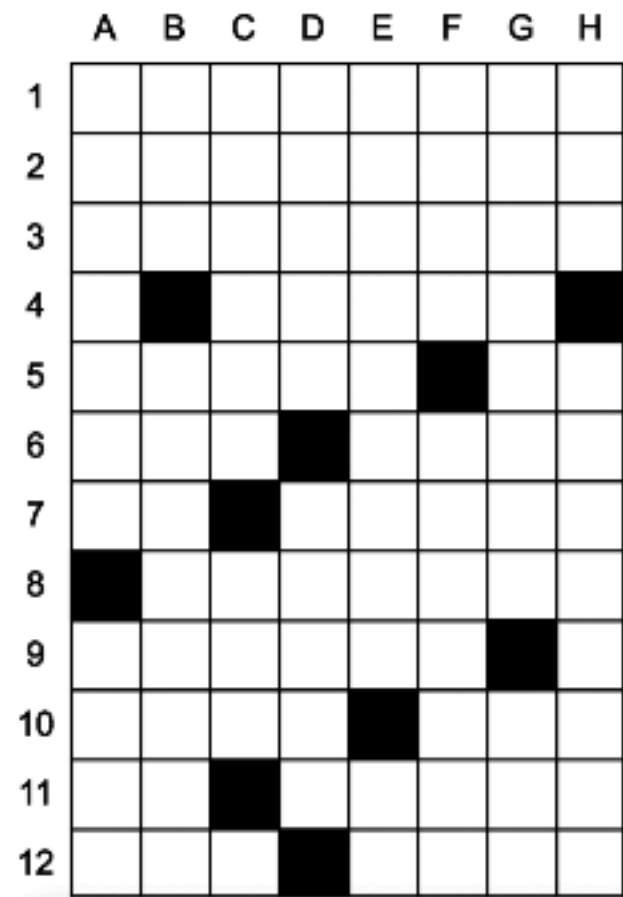
montrer sur le terrain. Ça va être difficile ». Avant de poursuivre sur les débuts des Citizens cette saison : « De toute évidence, cela n'a pas été idéal. Le début de saison n'est pas normal. Comme on dit, nous devons nous adapter. Nous sommes des professionnels. C'est comme ça pour tout le monde. Nous jouons tous les trois jours, tout le monde est fatigué, nous devons donc nous adapter et faire de notre mieux ». Concernant l'adversaire du soir, Riyad Mahrez a déclaré : « Pour vous dire la vérité, je n'ai pas

bien suivi Marseille. Perdre la première journée de la compétition ne signifie pas que vous n'avez pas le niveau. Cela fait partie du football. Il s'agit d'obtenir des points et de faire de votre mieux - c'est ce qu'on va essayer de faire de notre côté ». À l'issue de la première journée de cette phase de groupes, Manchester City occupe la première place du groupe C après son succès (3-1) face à Porto, tandis que Marseille a dû concéder une défaite (1-0) dans les derniers instants du match face à l'Olympiakos.

Mots codés



Mots croisés



HORIZONTALEMENT :

1. Susceptible de se transformer. 2. Pigment qui fait bronzer. 3. Peu-
pler de petits poissons. 4. Ville de Seine-et-Marne. 5. Orné d'un dia-
dème. Déterminant possessif. 6. Vus dans le livre. Entendu pendant
un festin. 7. Ça ajoute quelque chose. Couche profonde de la peau.
8. Propre à un quadrupède à longues oreilles. 9. Statues à genoux.
10. Époustoufla. Massif du Gothard. 11. Supposons... Tradition pro-
phétique.

VERTICALEMENT :

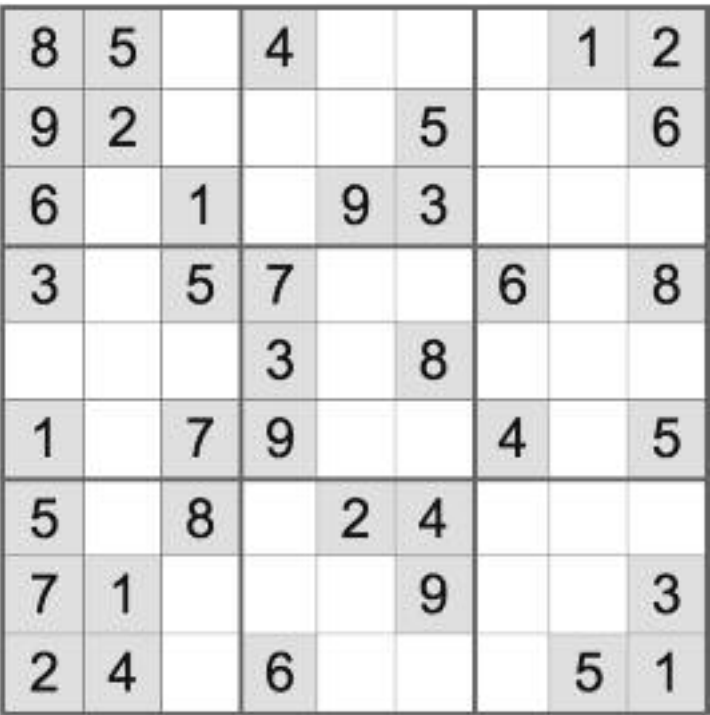
A. Comme un vieux vernis. Montagne de Thessalie. B. Rimbaud y a vu
un dormeur. Autosuffisance. C. Invitation à la prière. On peut l'appeler
capucin. D. S'enrouler sur soi-même (se). Passas à table. E. De façon à
rendre service. Raccourci pour une Europe. F. Maintenu contre soi. Dia-
prant. G. Auquel on n'a encore rien pris. Ignorant. H. Il s'est croisé lors
des duels. Conduiras.

Mots mélangés

ACTRICE ANTIMOINE
APTE ARTERE
ARTISANAT AVANT
BAGUE BIENVENU
CALCAIRE CENTUPLE
CRIEUR DEFI
DENUER DIGITALE
FANGE FLONFLONS
GLAND LABOURAGE
LANTERNE LASCIF
LATRINES LEGUMIER
LIEUSE MONTREUR
NANA NEPE NITRATE
NOCTURNE
ODORAT PALET
SAISIE
SIGNALER

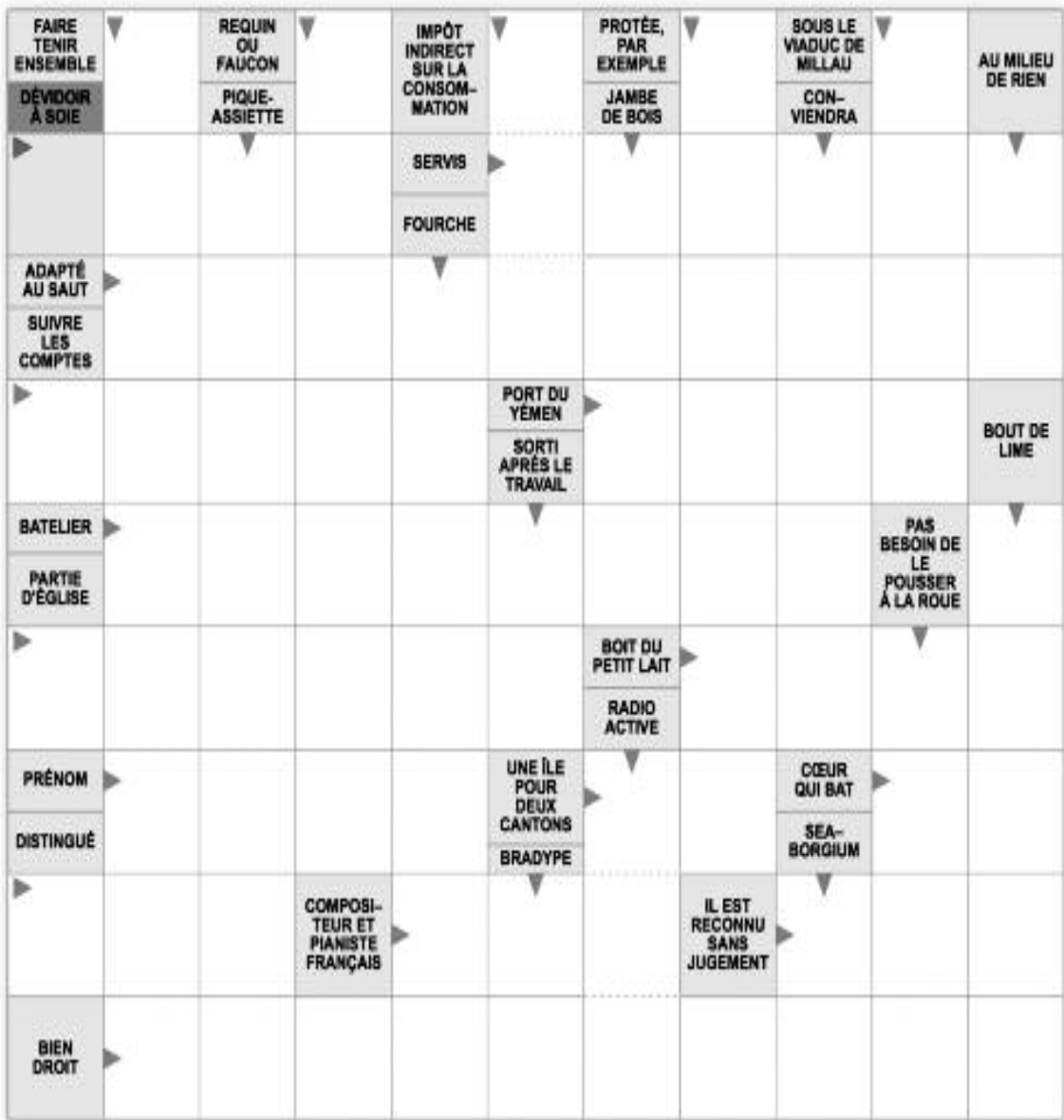


Sudoku



Solution
sudoku

Mots fléchés



Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Coronavirus:

287 nouveaux cas, 171 guérisons et 9 décès durant les dernières 24 heures

Deux cent quatre vingt-sept (287) nouveaux cas confirmés de coronavirus, 171 guérisons et 9 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué mardi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 56 706 dont 287 nouveaux cas, soit 0,7 cas pour

100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1931 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 39444, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 20 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 20 autres n'ayant enregistré aucun cas, alors que 8 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 37 pa-

tients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen la vigilance et le respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

Fête de la Révolution:

La journée du dimanche prochain chômée et payée

La journée du dimanche 1er novembre 2020, correspondant à la fête de la Révolution, sera chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, indique un communiqué commun du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et de la Direction générale de la Fonction publique et de la réforme admi-

nistrative. "A l'occasion de la fête de la révolution et conformément à la loi n° 63-278 du 26 juillet 1963 modifiée et complétée fixant la liste des fêtes légales, la journée du dimanche 1er novembre 2020 est chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées,

tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée". Toutefois, les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté".

Présidence

L'état de santé du président Tebboune "n'inspire aucune inquiétude"

L'état de santé du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, admis dans une unité de soins spécialisés de l'hôpital militaire d'Ain Naadja à Alger, "n'inspire aucune inquiétude", rassurait hier la présidence de la République. "Sur recommandation de ses médecins, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, est rentré dans une unité de soins spécialisés de l'hôpital central de l'armée à Ain Naadja à Alger. Son état de



santé est stable et n'inspire aucune inquiétude». Le président de la République poursuit ses activités

quotidiennes à partir de son lieu d'hospitalisation

66e anniversaire du déclenchement de la Révolution:

La DGSN trace un programme riche et diversifié

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a tracé un programme riche et diversifié à travers les différentes wilayas du pays, à l'occasion du 66e anniversaire de la guerre de libération nationale, parallèlement au référendum sur le projet de révision de la Constitution. Au programme de la célébration de l'événement, sous le thème «Novembre de l'indépendance... Novembre du changement», la DGSN prévoit «l'organisation de plusieurs communications et conférences historiques dans le but de se remémorer la symbolique de cette date phare, animées par des moudjahidine, des enseignants chercheurs en histoire, et des cadres de la Sûreté nationale, avec la participation des autorités locales, de membres de la famille

révolutionnaire dans les multiples festivités commémorant ce 66e anniversaire». A cet effet, la DGSN a réaffirmé «son attachement à la commémoration de ces événements importants de notre l'histoire qui renforcent le sentiment d'appartenance à la patrie et offrent l'occasion de s'enorgueillir des réalisations et hauts faits de nos aïeux». L'occasion est également de «renforcer les liens entre la génération de la Révolution qui a donné une leçon de lutte et de sacrifices et celle de l'indépendance, en rappelant aux jeunes les sacrifices des chouchada et moudjahidine qui ont voué leurs vies à la lutte, en se plaçant à l'avant-garde depuis que l'occupant a envahi notre terre». A cette occasion, «l'émblème national sera levé, en recueillant à la mémoire des

chouchada avec la diffusion de chants patriotiques, en sus de l'organisation d'expositions photographiques et de visites aux musées, en prenant les mesures préventives nécessaires pour éviter tout risque de contamination». Ce mémorable événement historique qui «constitue une étape phare de l'histoire de l'Algérie jalonnée de sacrifices, offre toujours à la DGSN l'occasion de rendre visite aux retraités de la police parmi les moudjahidine qui ont participé à la Glorieuse guerre de libération nationale, ceux-là mêmes qui ont rejoint après l'indépendance le corps de la Sûreté nationale pour poursuivre leur parcours de dévouement de sacrifices pour l'édification de l'Algérie, en veillant à préserver la sécurité du citoyen et de ses biens »

Le point sur la pandémie :
Plus de 43 millions de cas
et au moins 1,15 million
de morts dans le monde



La pandémie a fait au moins 1,15 million de morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles lundi en milieu de journée. Près de 43,1 millions de cas ont été officiellement diagnostiqués. Les États-Unis sont le pays le plus endeuillé avec 225.689 morts, suivis par le Brésil (157.397), l'Inde (119.014), le Mexique (88.924) et le Royaume-Uni (44.896).

Possible nouveau confinement en France :

La perspective d'un nouveau confinement prend corps en France face à une deuxième vague « brutale » du Covid-19 qui pourrait même être « plus forte que la première », s'est alarmé Jean-François Delfraissy, président du Conseil scientifique qui guide le gouvernement.

Les régions espagnoles durcissent les restrictions :

Les régions espagnoles ont renforcé leurs restrictions lundi pour limiter le nombre de cas de coronavirus qui augmente de manière « rapide » d'après le ministère de la Santé, dans un pays déjà sous le coup d'un couvre-feu nocturne. Le Pays basque (nord) et plusieurs autres régions ont annoncé un bouclage partiel limitant les entrées et sorties de leur territoire, tandis que la Catalogne (nord-est) a indiqué réfléchir à un confinement de la population à domicile le weekend.

Nouveaux incidents en Italie :

Des milliers de personnes ont de nouveau manifesté lundi en Italie contre la fermeture prématurée des restaurants et des bars destinée à endiguer la propagation du virus, des rassemblements qui ont dégénéré dans plusieurs grandes villes.

Couvre-feu en République tchèque :

Un couvre-feu va être imposé en République tchèque pour tenter d'enrayer la progression de la pandémie de coronavirus, les res-

trictions mises en place n'ayant pas eu l'effet escompté.

Vaccin :

Le laboratoire pharmaceutique britannique AstraZeneca a annoncé que son vaccin en cours de mise au point entraînerait une réponse immunitaire encourageante de la part des jeunes adultes et des personnes âgées.

« Alerte rouge » prolongée au Québec

Le Premier ministre du Québec a annoncé lundi un prolongement des mesures restrictives dans les zones en « alerte rouge », dont les régions de Montréal et Québec, pour quatre semaines supplémentaires afin de réduire la propagation du coronavirus qui ne faiblit pas dans la province. Depuis le 1er octobre, les Québécois ont été appelés à ne pas recevoir d'invités à leur domicile. Les bars, restaurants, cinémas, musées et bibliothèques notamment devaient être fermés jusqu'au 28 octobre dans plusieurs régions, passées au seuil d'alerte rouge.

Pollution et Covid-19, un cocktail mortel :

Une exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant pourrait entraîner un risque accru de mourir du Covid-19, d'environ 15% en moyenne dans le monde, selon une étude internationale publiée mardi.

Les asymptomatiques perdent plus vite leurs anticorps :

Une étude britannique de l'Imperial Collège London et d'Ipsos Mori a montré mardi que les personnes asymptomatiques sont plus susceptibles de perdre rapidement leurs anticorps que celles ayant montré des symptômes du nouveau coronavirus.

Le pape privé de fidèles pour Noël :

Après Pâques, célébrées pendant le confinement dans une basilique Saint-Pierre quasi déserte, le pape François officiera de nouveau sans fidèles pour les messes de l'Avent et de Noël, a indiqué lundi l'agence spécialisée Catholic News Agency (CNA).